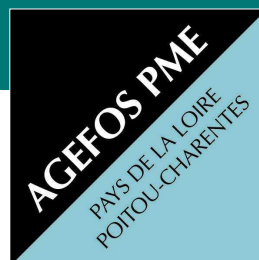


Bilan professionnalisation 2008



AGEFOS PME

Pays de la Loire / Poitou-Charentes

**1^{er} réseau d'Experts
pour la Formation et l'Emploi**



La professionnalisation : qu'est-ce que c'est ?

La formation constitue un enjeu stratégique pour la pérennisation des entreprises et l'employabilité des salariés. Le réseau AGEFOS PME reste attentif au développement de la professionnalisation sur l'ensemble des territoires, en particulier auprès des TPE et des PME.

Grâce à la mobilisation du réseau AGEFOS PME qui, depuis quelques années, multiplie les opérations d'information auprès de ses PME adhérentes et de tous les acteurs de la formation, les entreprises et salariés ont de plus en plus accès au contrat et à la période de professionnalisation ainsi qu'au Droit individuel à la formation.

De nombreux dispositifs existent pour permettre à l'entreprise et à ses collaborateurs de progresser. Encore faut-il disposer de la bonne information au bon moment qu'il s'agisse :

- d'adapter les salariés aux évolutions économiques, technologiques, juridiques...
- de les fidéliser ou de les motiver,
- d'en intégrer de nouveaux,
- de développer de nouvelles compétences en fonction de la stratégie de l'entreprise.

Le Contrat de professionnalisation, pour recruter et former un salarié en réponse aux besoins de l'entreprise

Ce contrat, qui remplace les anciens contrats d'insertion en alternance (qualification, adaptation, orientation), est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Organisé dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI, le contrat de professionnalisation associe enseignement général et pratique en entreprise.

Compte tenu des avantages financiers offerts par le contrat de professionnalisation (exonération des charges sociales sous certaines conditions et prise en compte de tout ou partie du coût de la formation par AGEFOS PME), l'entreprise peut réduire les coûts d'intégration de ce nouveau salarié.



La professionnalisation : qu'est-ce que c'est ?

La Période de professionnalisation pour qualifier certains salariés en CDI et renforcer la productivité de l'entreprise

Parmi les effectifs de l'entreprise, elle compte par exemple des salariés :

- dont la qualification est faible au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail,
- ayant au moins 20 ans d'activité professionnelle ou âgés de 45 ans et plus, avec au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise,
- de retour d'un congé maternité ou parental,
- bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour favoriser leur maintien dans l'emploi et les former aux compétences dont l'entreprise a besoin, celle-ci choisit la période de professionnalisation qui associe enseignement général et pratique en entreprise. La formation peut se dérouler hors temps de travail, sous certaines conditions. La période de professionnalisation s'adresse également aux salariés qui envisagent de reprendre ou créer une entreprise.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié

Construire avec les salariés un projet de formation répondant à leurs attentes et aux besoins de l'entreprise : leurs compétences évoluent, l'entreprise progresse.

Après un an d'ancienneté, chaque salarié en CDI capitalise 20 heures de formation par an*.

Ces heures sont cumulables sur 6 ans et ne peuvent excéder un plafond de 120 heures. Les salariés en CDD ont également accès à ce droit sous certaines conditions. Si l'initiative d'utiliser le DIF appartient au salarié, l'accord de l'employeur est requis sur le contenu de la formation. La formation peut se dérouler pendant ou hors temps de travail.

*ou plus selon accord de branche



Liste des Branches Professionnelles

- Assainissement et maintenance industrielle
- Assistantes maternelles
- Caisse d'Épargne
- Commerce de détail de la Chaussure
- Commerce de détail de l'Habillement et des Articles Textiles
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce et Services de l'Audiovisuel, de l'Équipement Ménager et de l'Électronique
- Cordonnerie industrielle
- Enseignement privé hors contrat
- Expertise Comptable
- Froid et Connexes
- Gardiens, Concierges et Employés d'Immeubles
- Hôtellerie de Plein Air
- Immobilier
- Industrie du caoutchouc
- Industries Électriques et Gazières
- Industries nautiques
- Jardineries et Graineteries
- Libraires
- Mareyage et Salaison
- Meunerie
- Miroiterie, Transformation et Négoce du verre
- Négoce Agricole
- Négoce de l'Ameublement
- Négoce et distribution de Combustibles solides, liquides, gazeux et Produits pétroliers
- Organismes de Tourisme
- Papetiers et fournitures informatiques
- Prestataires de Service du Secteur Tertiaire
- Promotion - Construction
- Ports de Plaisance
- Remontées Mécaniques et Domaines Skiabiles
- Répartition pharmaceutique
- Restauration rapide
- Salariés du Particulier Employeur
- Sport
- Thermalisme
- Union des métiers du verre
- Vente et services des animaux familiers



Le Contrat de Professionnalisation	3	La Période de Professionnalisation	25
■ Contrats financés par type de financeurs	4	■ Périodes financées par type de financeurs	26
■ Évolution du nombre total de contrats	5	■ Situation par taille d'entreprise	27
■ Situation par taille d'entreprise	6	■ Publics bénéficiaires	28
■ Répartition des contrats	7	■ Répartition des bénéficiaires	29
■ Durée moyenne de formation	9	■ Qualifications visées	33
■ Niveau de formation des bénéficiaires	10	■ Coûts moyens	35
■ Qualification visée	12	■ Répartition par région	36
■ Coûts moyens	16		
■ Répartition par région	17	Le Droit Individuel à la Formation	38
■ Le tutorat	19	■ Le DIF en chiffres	39
Devenir des bénéficiaires		■ Évolution mensuelle	40
en contrat de professionnalisation	20	■ Situation par taille d'entreprise	41
■ État des contrats terminés	21	■ Thèmes les plus significatifs des DIF prioritaires	42
■ Motif de rupture	22	■ CSP des bénéficiaires	43
■ Situation des bénéficiaires	23	■ Age des bénéficiaires	44
■ Répartition des salariés	24	■ Répartition	45



LA PROFESSIONNALISATION

Bilan au 31 décembre 2008



1

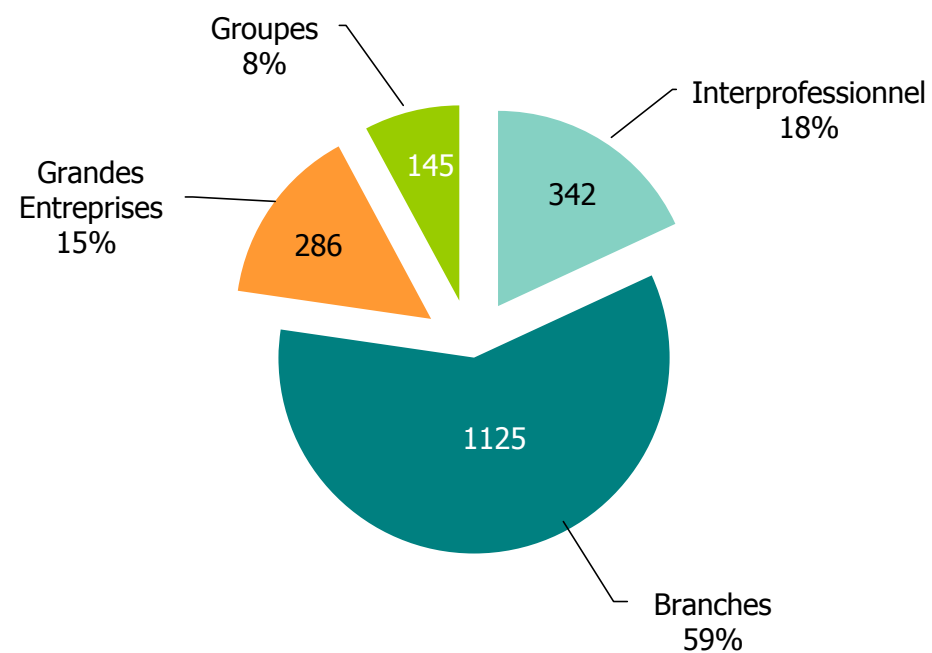
Le Contrat de Professionnalisation au 31 décembre 2008



Contrats financés par type de financeurs*

Nombre total de contrats de professionnalisation enregistrés par AGEFOS PME Pays de la Loire / Poitou-Charentes au 31 décembre 2008 : **1 898** (rappel du nombre de contrats total sur l'année 2007 : 1 999)

Comme en 2007, les contrats financés au titre des Grands Comptes (branches, groupes, grandes entreprises) représentent 82 % du total des contrats signés en 2008.

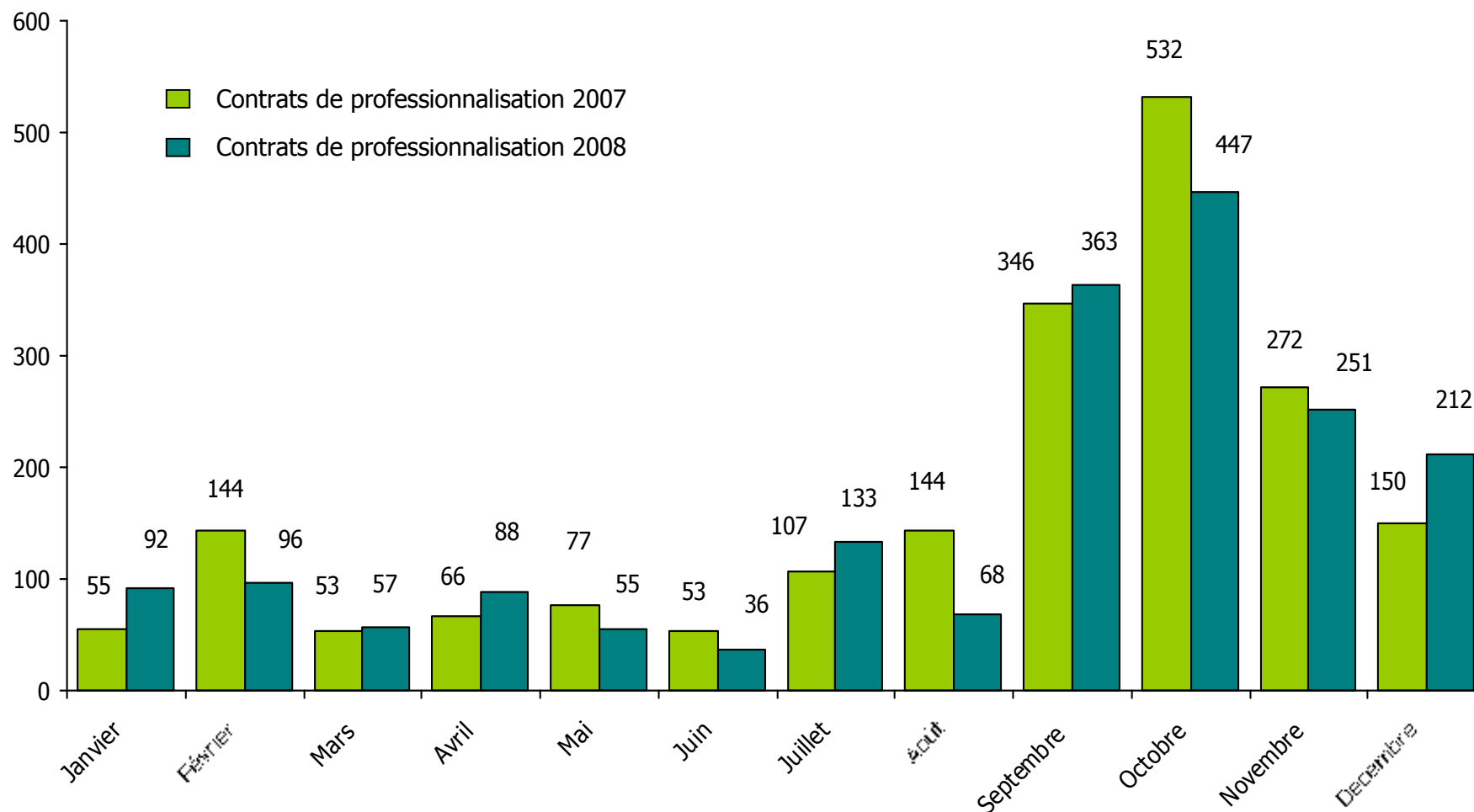


* Grands Comptes - Interprofessionnel



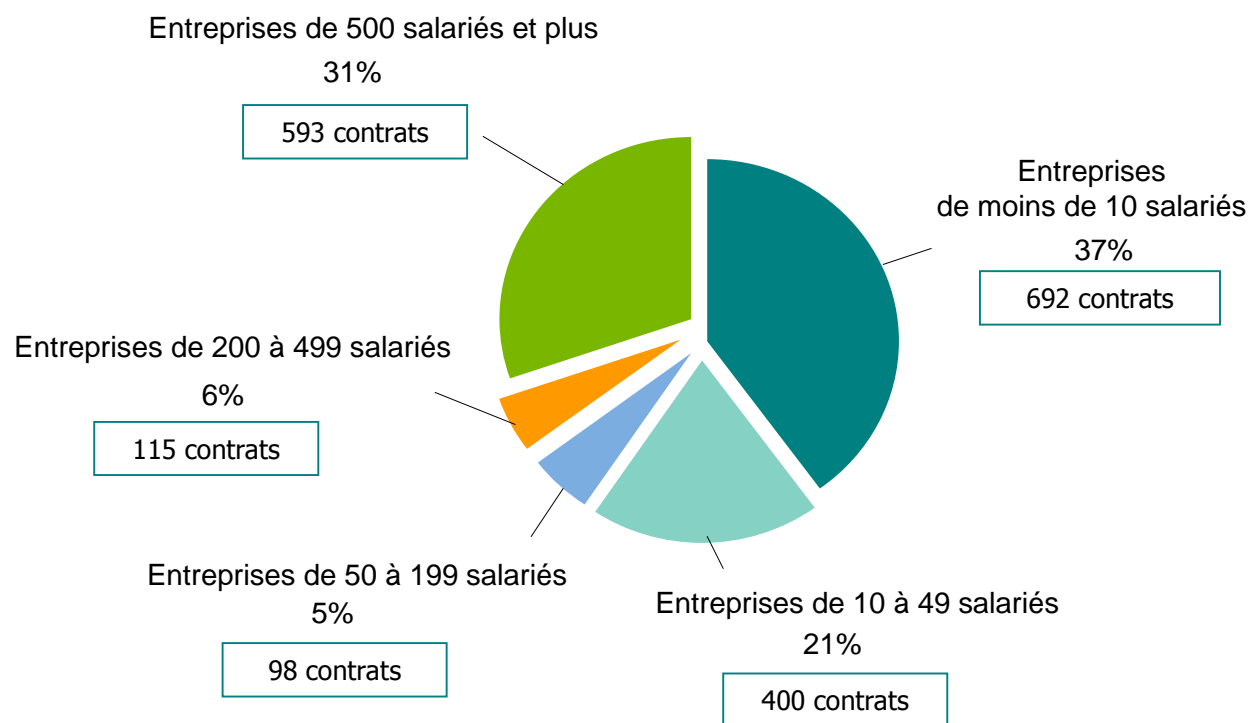
Évolution mensuelle du nombre total de contrats

Un pic (67 %) des contrats est toujours observé entre septembre et décembre.





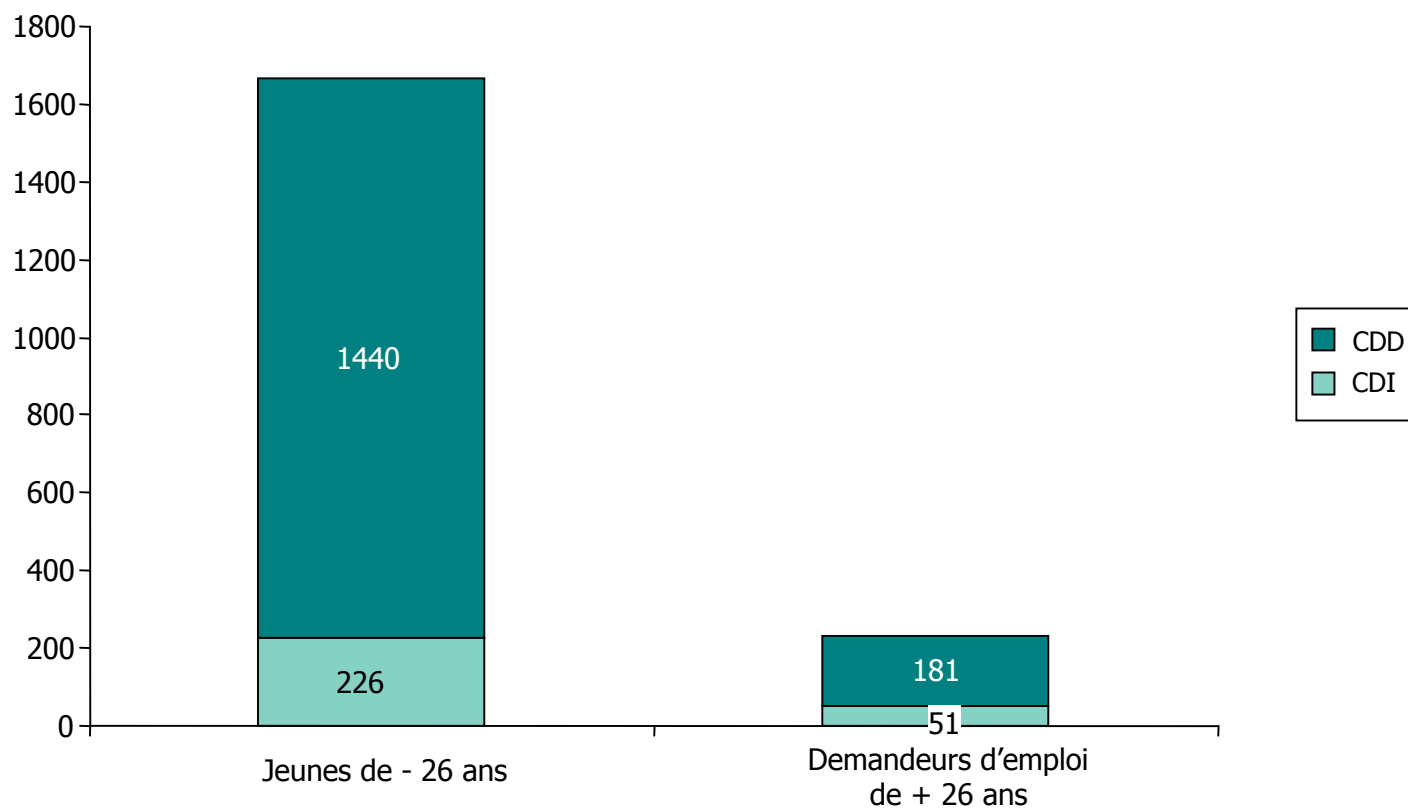
Plus de la moitié des contrats sont conclus par les entreprises de moins de 50 salariés.





Répartition des contrats conclus en CDD-CDI

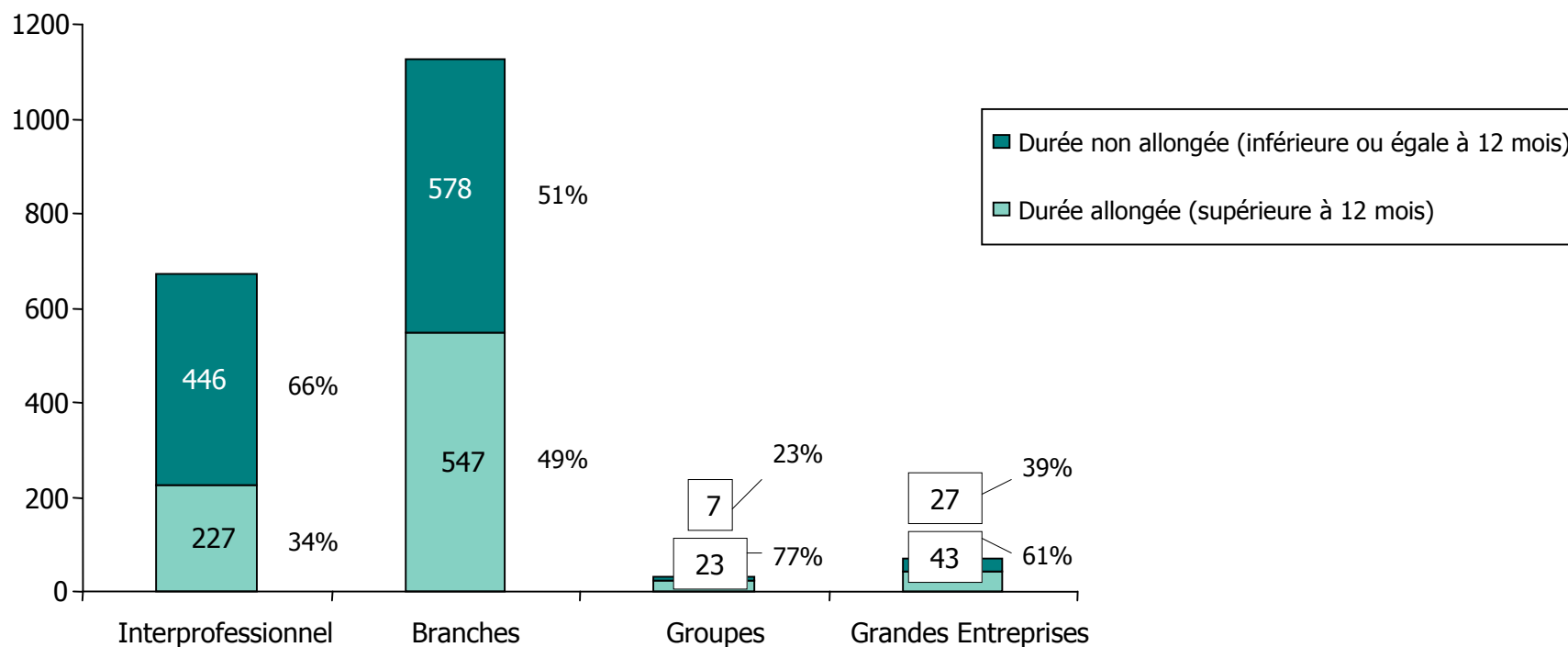
- ✓ 88 % des contrats sont signés pour des publics de moins de 26 ans.
- ✓ Le CDD (85 %) reste la modalité de recrutement la plus utilisée.
- ✓ Les contrats « jeunes » sont majoritairement des CDD (76 %).
- ✓ Le nombre de contrats à destination des + 26 ans a augmenté de 9 % par rapport à 2007.





Répartition du nombre de contrats par financeur* et par durée

- ✓ Globalement, 56 % des contrats sont d'une durée inférieure à 12 mois.
- ✓ Les contrats signés au sein des groupes sont majoritairement d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.
- ✓ Les branches professionnelles signent des contrats aussi bien pour une durée inférieure que supérieure à 12 mois.
- ✓ La part des contrats à durée allongée a baissé de 8 % par rapport à 2007.

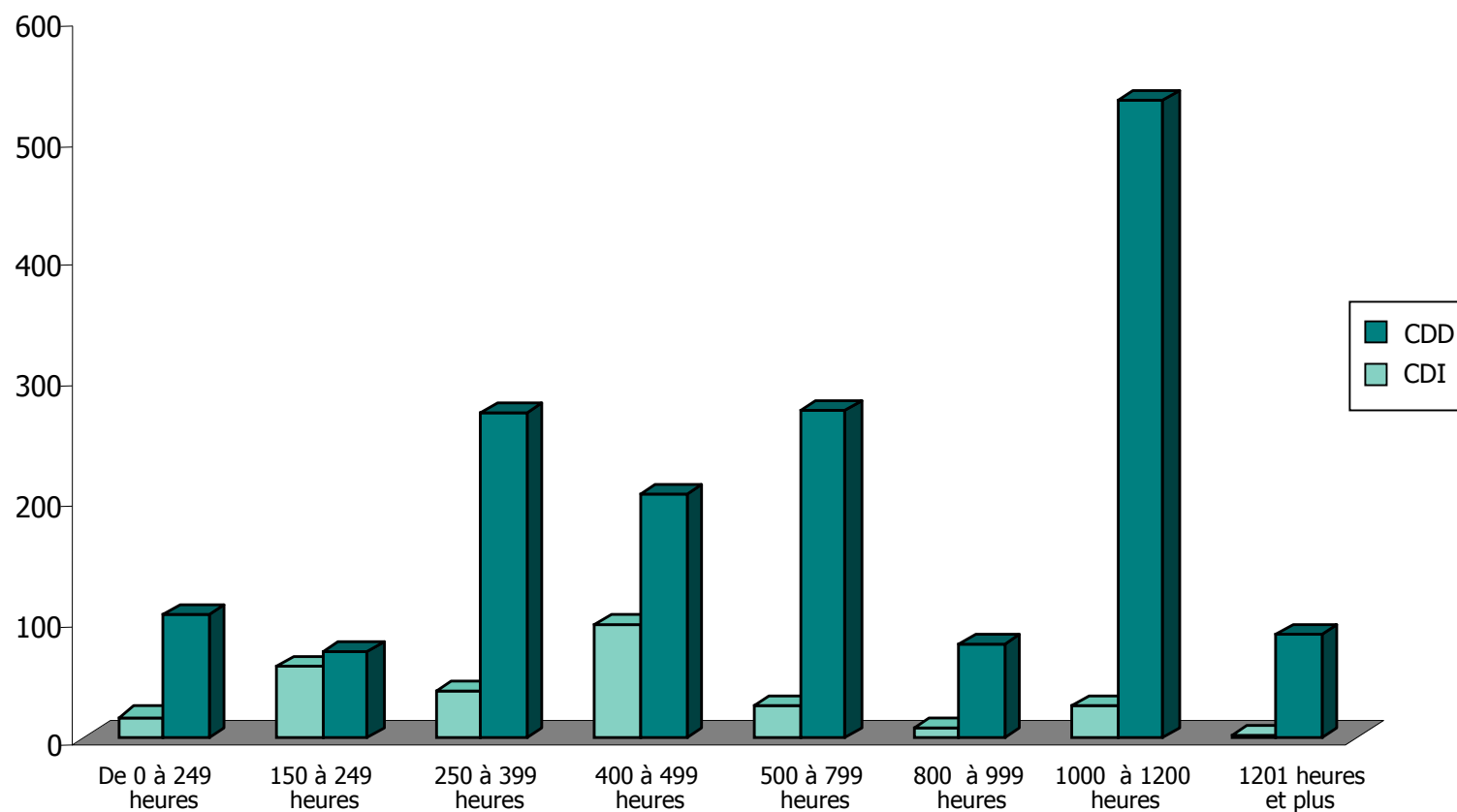


* Grands Comptes - Interprofessionnel



Durée moyenne de formation par type de contrats (CDD-CDI)

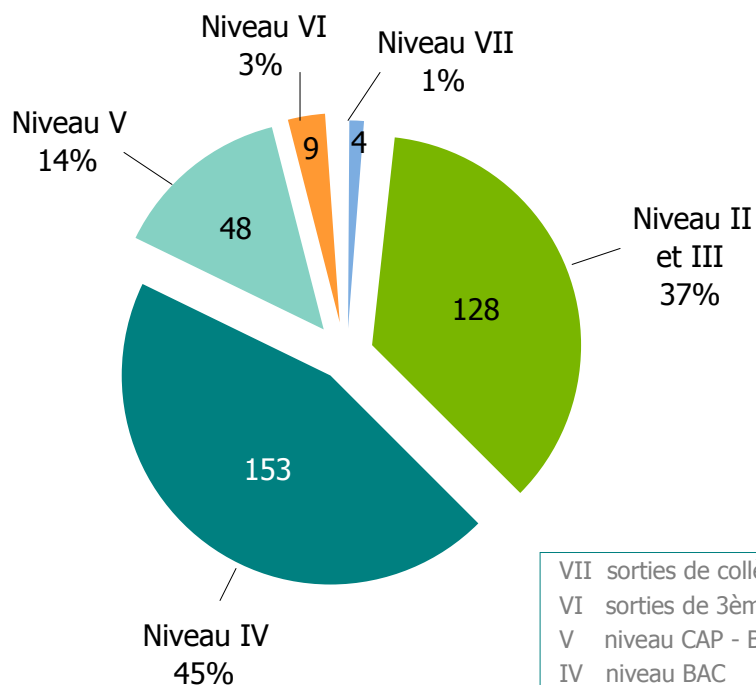
Les contrats de professionnalisation en CDD donnent lieu à des formations de plus longue durée que les contrats conclus en CDI.





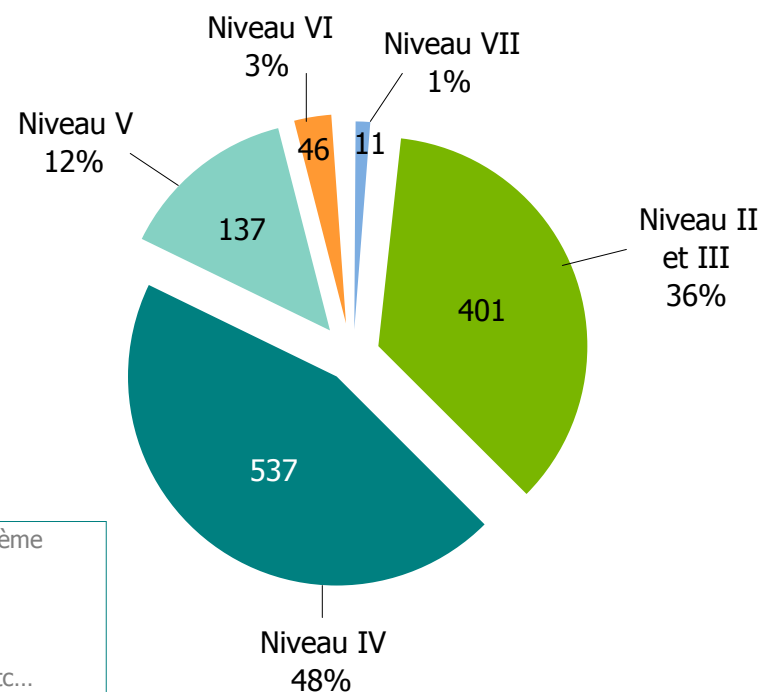
Niveau de formation des Bénéficiaires à l'entrée du contrat

Niveau des bénéficiaires Interprofessionnel



VII sorties de collège avant la 3ème
VI sorties de 3ème
V niveau CAP - BEP
IV niveau BAC
III niveau Bac+2 : DUT, BTS, etc...
II niveau BAC+3 et plus

Niveau des bénéficiaires Branches professionnelles



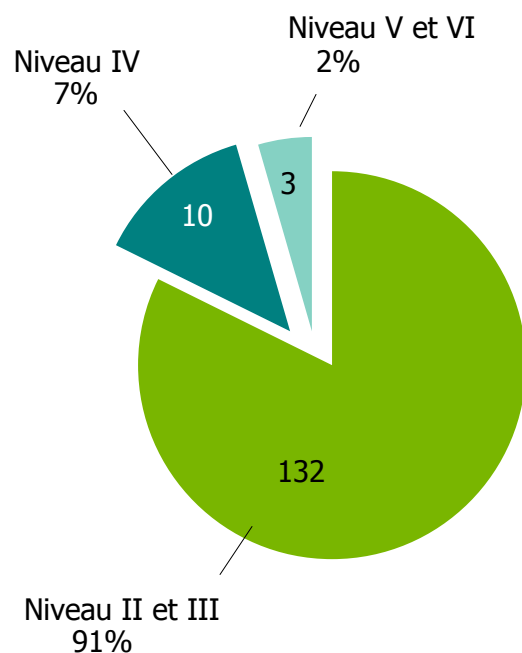
2/3 des salariés en contrat de professionnalisation ont un niveau de formation inférieur ou égal au Baccalauréat pour les entreprises relevant de l'interprofessionnel et des branches professionnelles.

Niveau de formation des Bénéficiaires à l'entrée du contrat

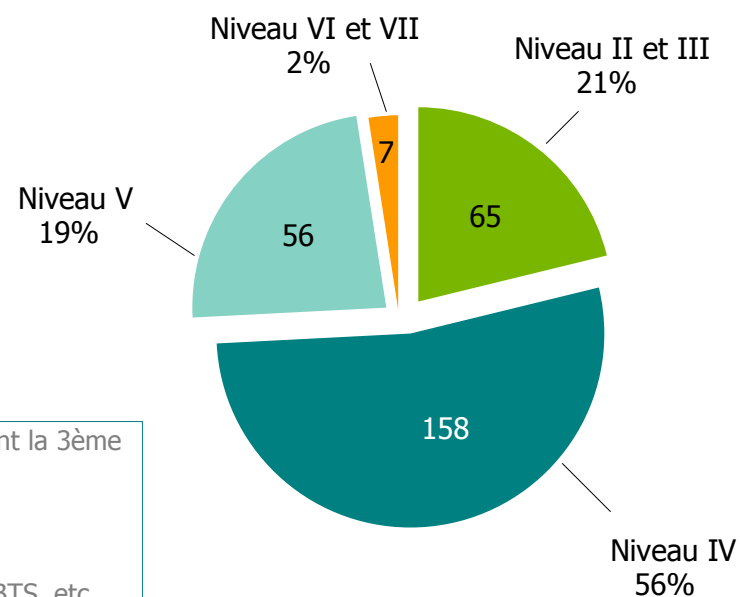
AGEFOS PME
PARIS DE LA LOIRE
FOOTOLCHARENTAIS



Niveau des bénéficiaires Groupes



Niveau des bénéficiaires Grandes Entreprises

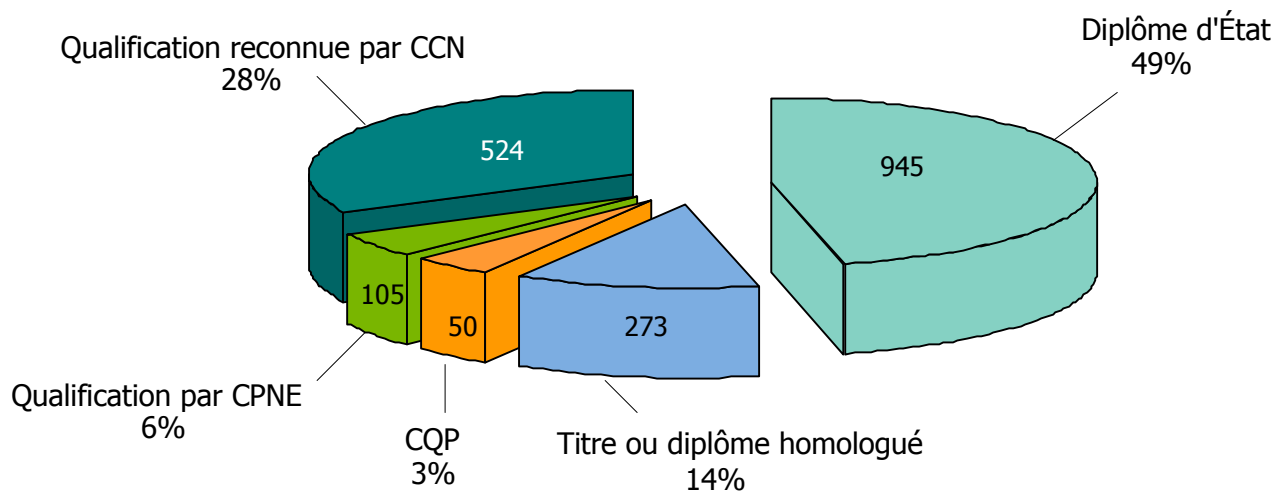


VII sorties de collège avant la 3ème
VI sorties de 3ème
V niveau CAP - BEP
IV niveau BAC
III niveau Bac+2 : DUT, BTS, etc...
II niveau BAC+3 et plus

- ✓ Les groupes tels que le crédit Mutuel recrutent des bénéficiaires de niveau II et III pour des contrats de moins de 12 mois.
- ✓ 3/4 des salariés en contrat de professionnalisation ont un niveau de formation inférieur ou égal au Baccalauréat pour des contrats signés dans les grandes entreprises telles que la SNCF, la Poste, ...



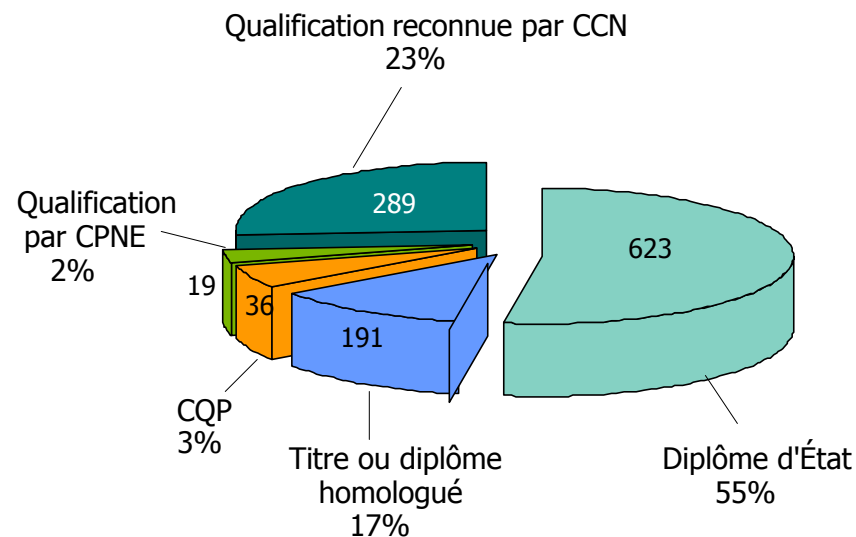
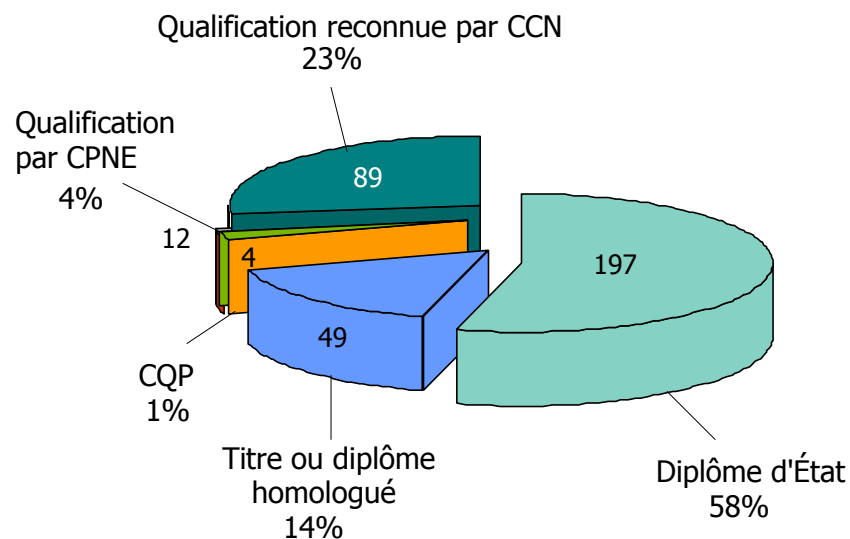
Les diplômes et les titres homologués représentent une majorité (63 %) des qualifications visées, soit une hausse de 5 points par rapport à 2007 au dépend des qualifications reconnues par CCN.





Secteur Interprofessionnel

Branches Professionnelles



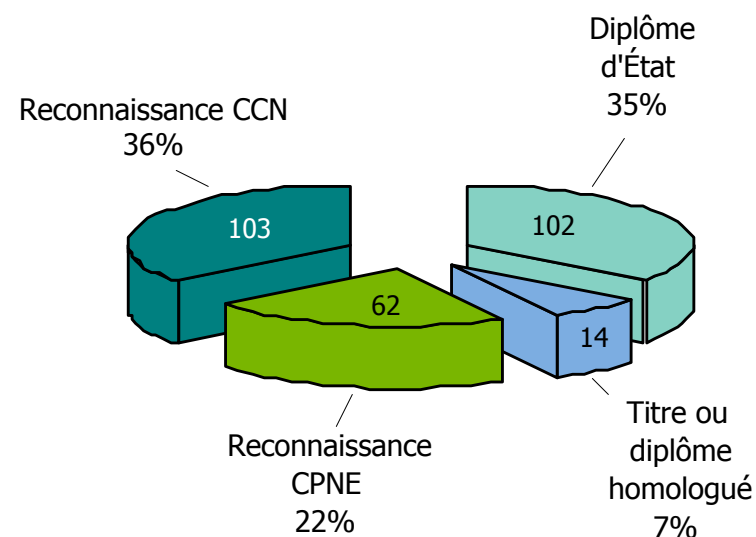
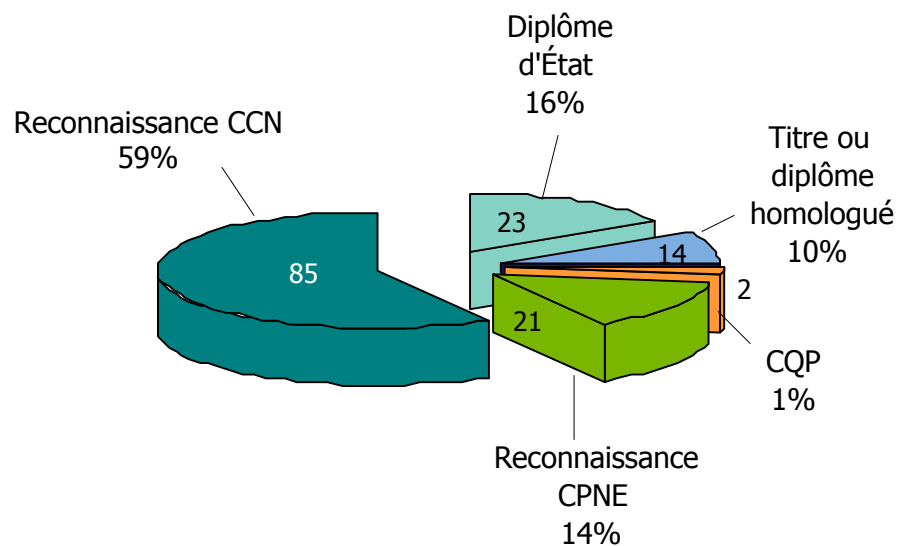
Près de 3/4 des contrats de professionnalisation signés dans le secteur interprofessionnel ou dans les branches professionnelles visent un diplôme ou un titre homologué (2/3 en 2007).

* Grands Comptes - Interprofessionnel



Groupes

Grandes Entreprises



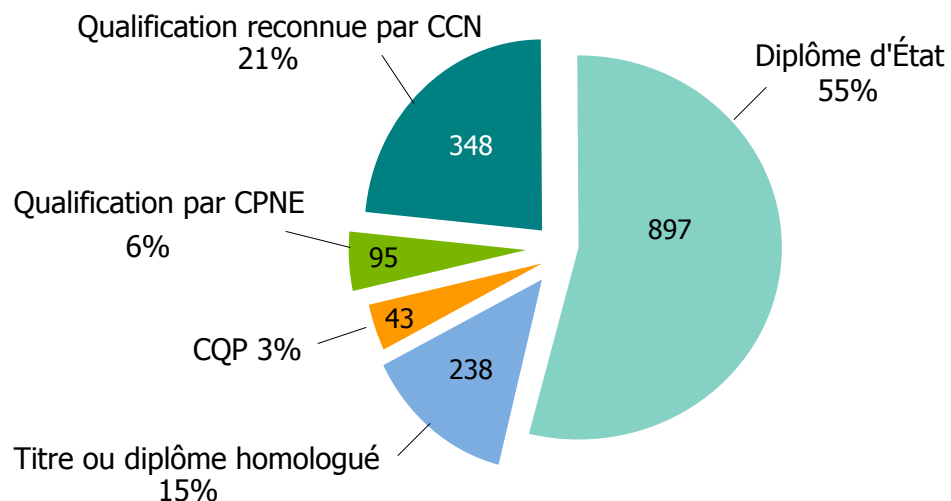
- ✓ 3/4 des contrats signés dans les Groupes visent une qualification reconnue soit par la CPNE ou par la Convention Collective Nationale. Ce taux explique le recrutement de bénéficiaires de niveau II et III.
- ✓ Près des 2/3 des contrats signés dans les grandes entreprises visent une qualification reconnue soit par la CPNE ou par la Convention Collective Nationale.

* Grands Comptes - Interprofessionnel



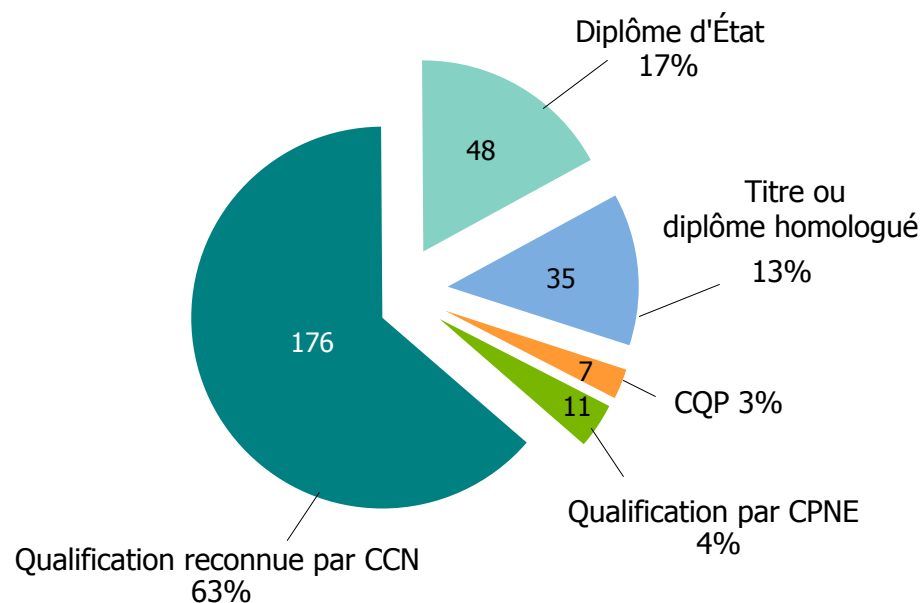
Contrats de professionnalisation CDD

(Nombre : 1621)



Contrats de professionnalisation CDI

(Nombre : 277)



Les contrats de professionnalisation conclus en CDD visent en majorité des formations diplômantes (**70 %** s'orientent vers des qualifications enregistrées au RNCP -Registre National des Certifications Professionnelles, 67% en 2007*) alors que ceux en CDI aboutissent davantage sur des qualifications reconnues dans les classifications d'une CCN ou de la CPNE (**67%** en 2008 contre 75% en 2007 sur la même période).

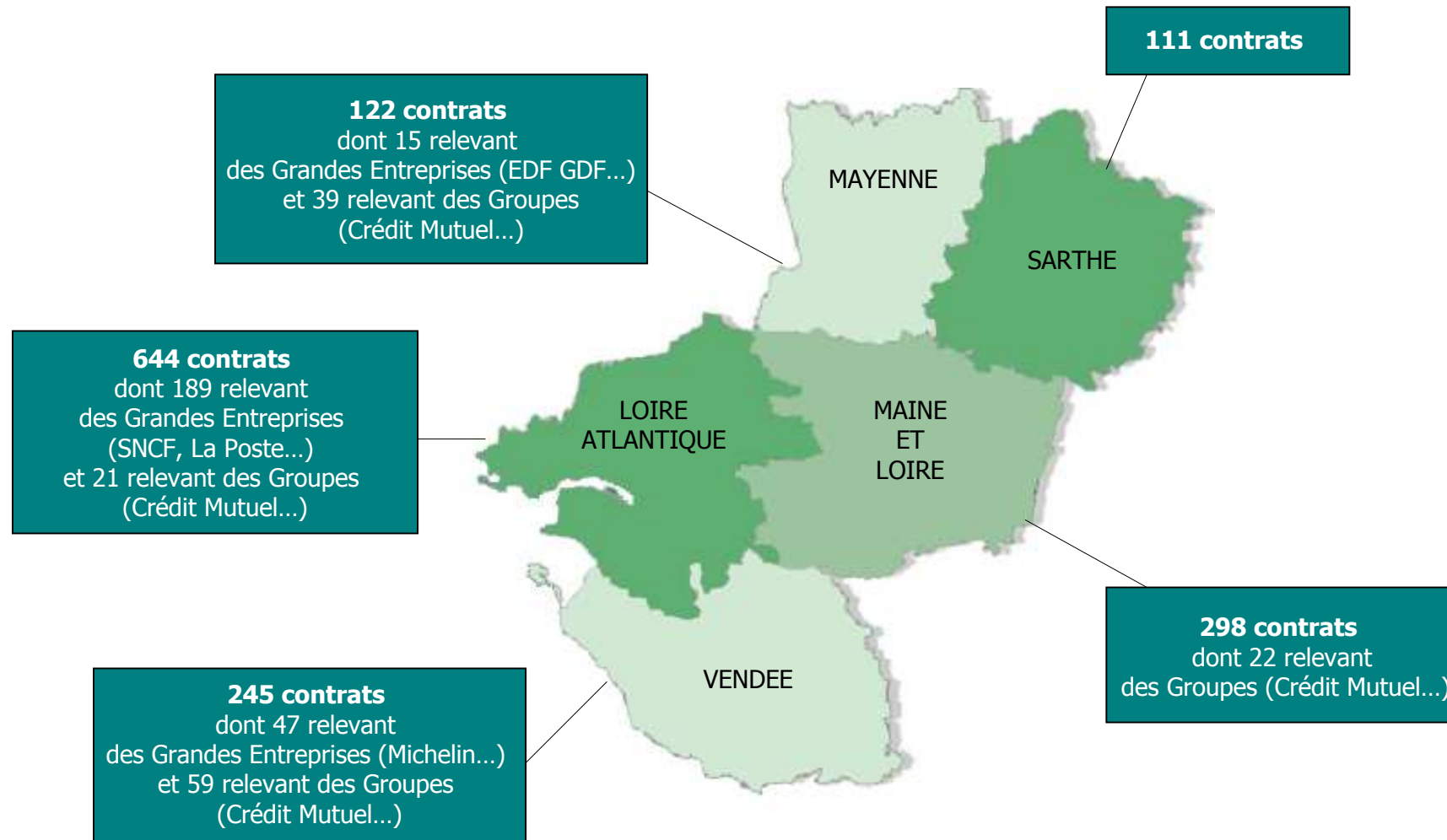
*Le RNCP correspond au diplôme d'état et au titre ou diplôme homologué

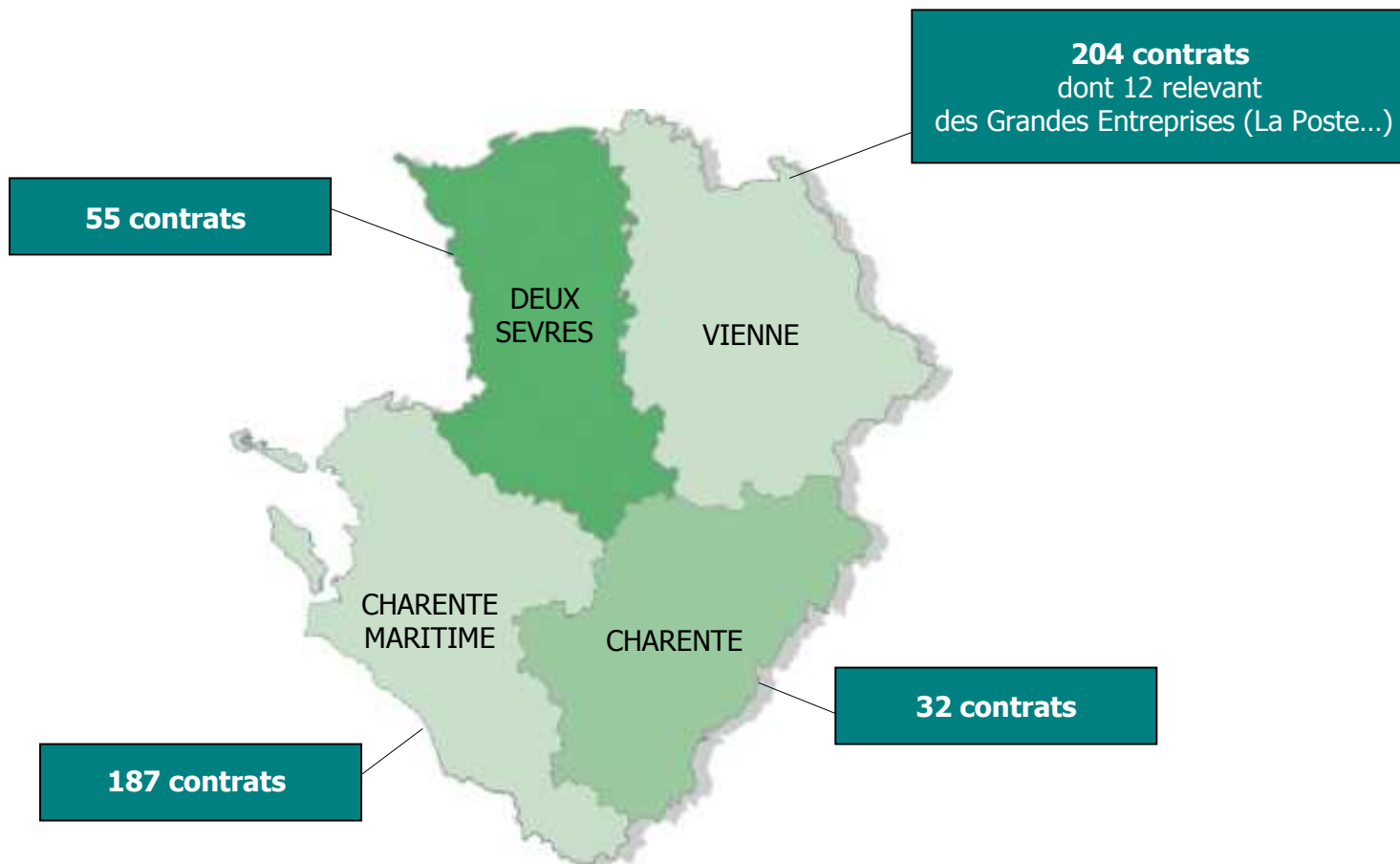


Interprofession	Nombre de contrats	Durée moyenne	Nombre d'heures moyen de formation	Coût moyen
Jeunes de moins de 26 ans	307	16 mois	743	6 400 €
Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus	35	11 mois	392	3 166 €

Branches et grands comptes	Nombre de contrats	Durée moyenne	Nombre d'heures moyen de formation	Coût moyen
Jeunes de moins de 26 ans	1359	15 mois	698	6 048 €
Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus	197	10 mois	424	4 250 €

Les coûts moyens globaux (**6 289 euros**) sont dans la limite fixée par le CPNFP (6 800 euros).







Le tutorat (contrats et périodes de professionnalisation)

au 31 décembre 2008

1 283 missions tutorales ont été enregistrées au 31 décembre 2008

pour un engagement financier de 1 611 440 euros.

(rappel en 2007 = 1 857 soit une baisse de 31 %)

En 2008, certaines Branches Professionnelles ont financé les missions tutorales à condition que le tuteur suive une formation.

404 demandes de financement de **formations de tuteurs** ont été enregistrées sur la même période

(rappel en 2007 = 349 soit une augmentation de 16 %), pour un engagement financier de 106 650 euros.

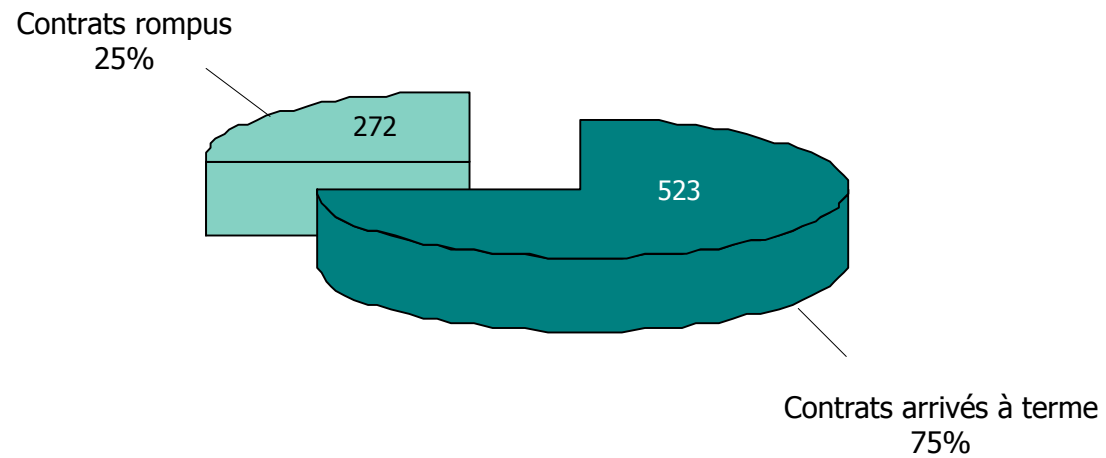


Devenir des bénéficiaires en contrat de professionnalisation

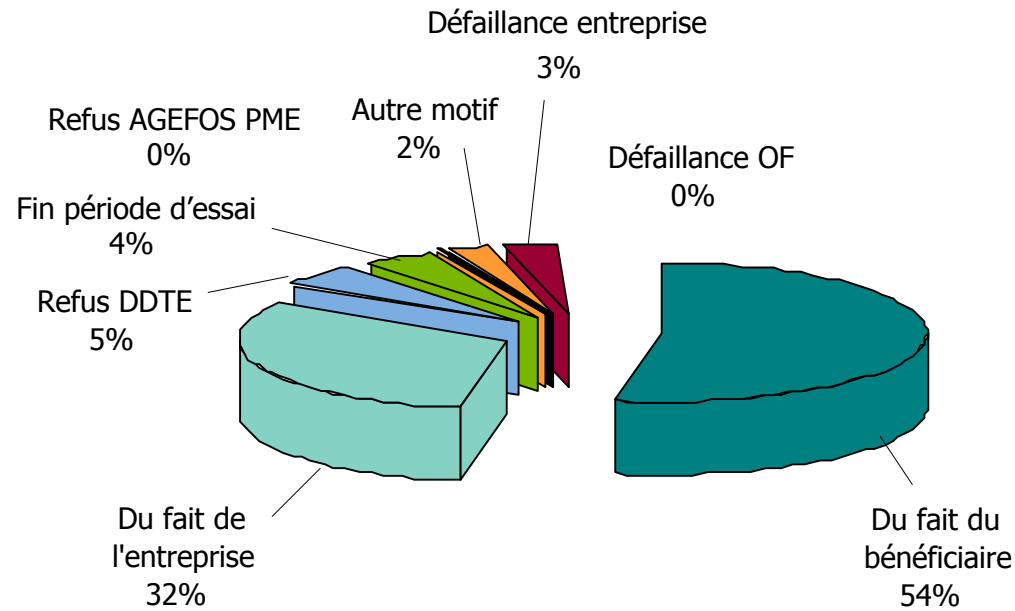
Étude réalisée à partir des contrats terminés en 2008



État des contrats terminés



3/4 des contrats financés arrivent à terme.



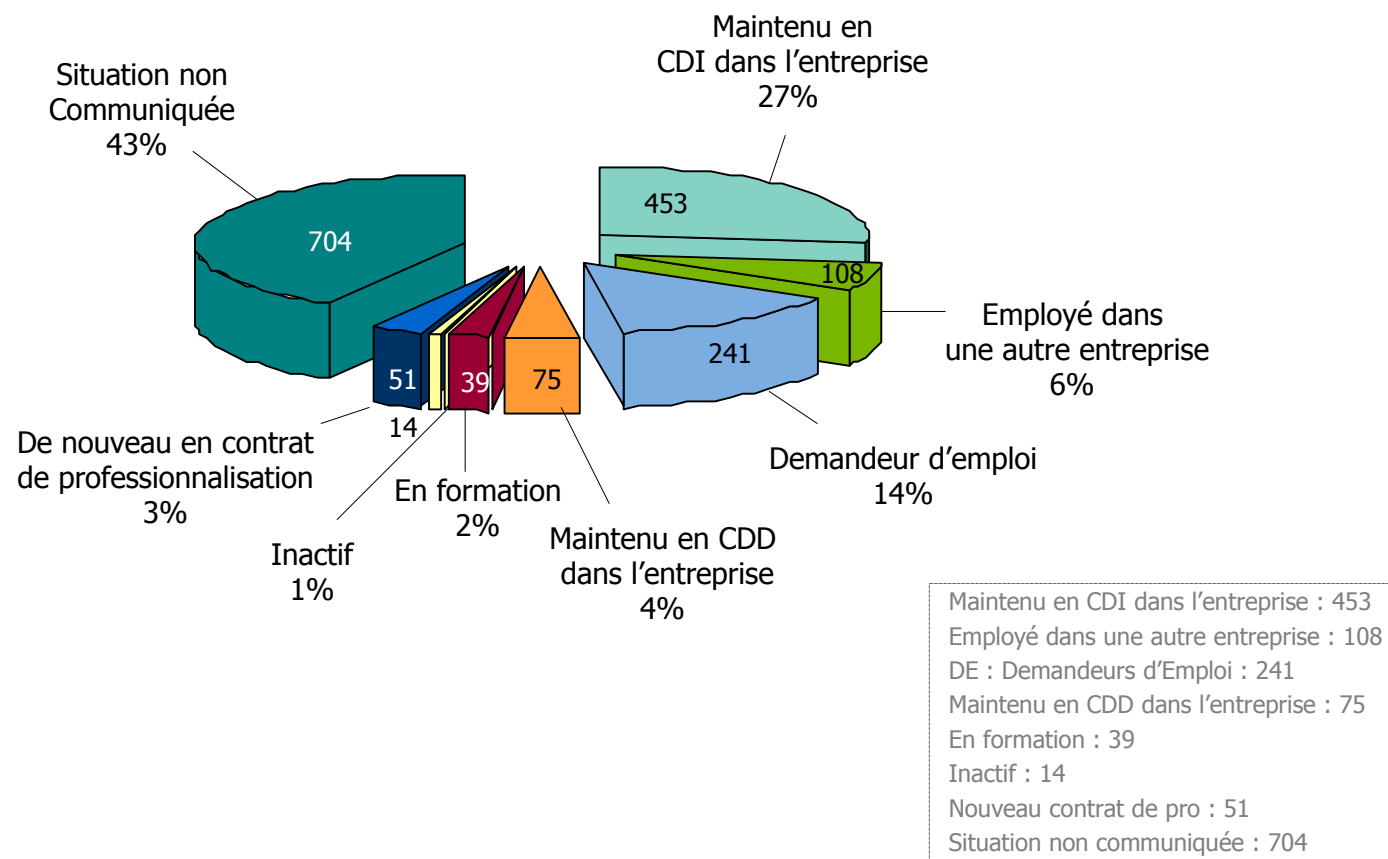
La majorité des contrats sont rompus du fait du bénéficiaire.

La rupture intervient dans les 6 premiers mois.



Situation du Bénéficiaire à l'issue du contrat de professionnalisation

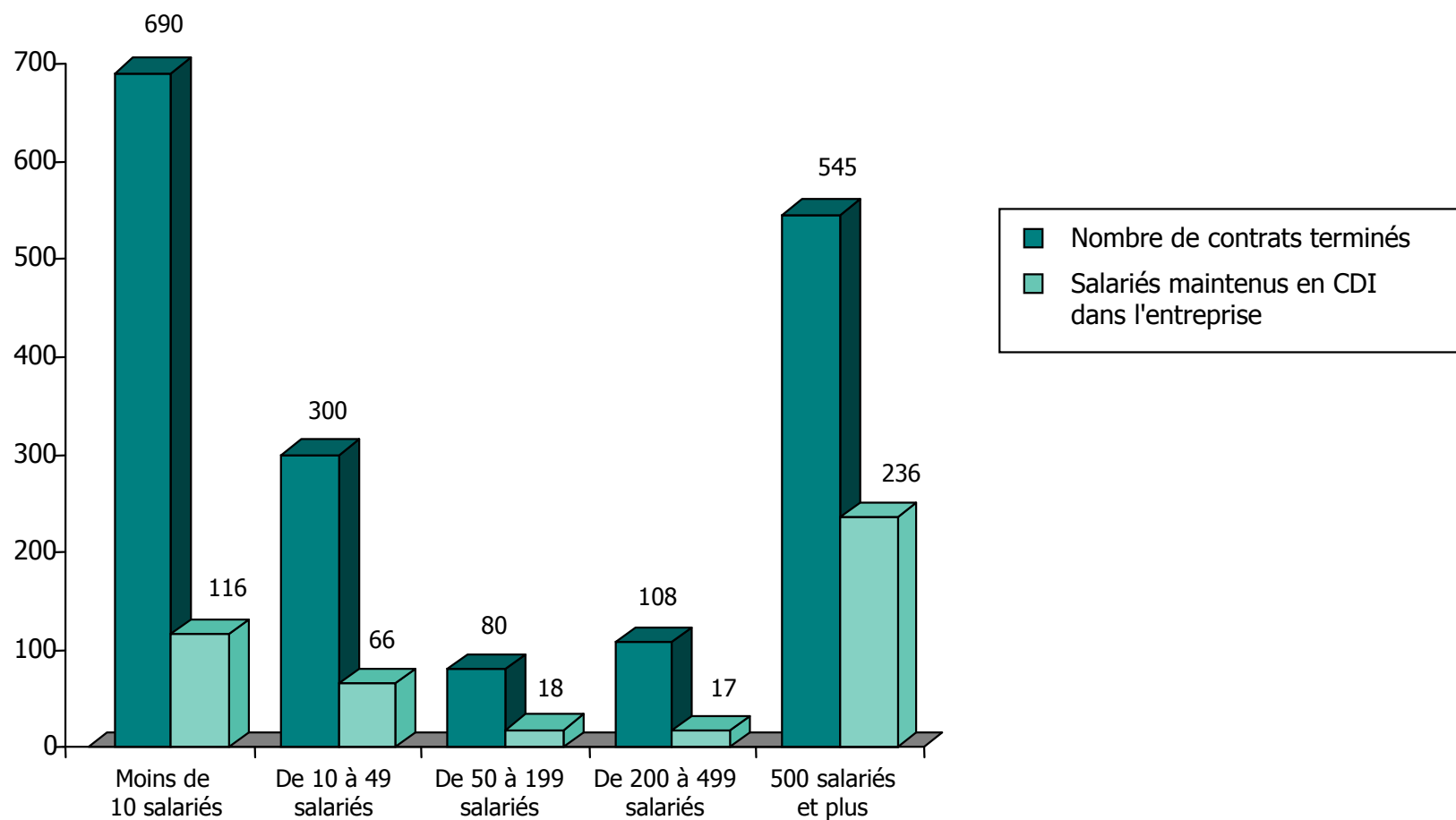
Le contrat de professionnalisation permet à 75 % des bénéficiaires l'accès à un emploi, dont plus de la moitié en CDI dans la même entreprise.





Répartition des salariés en CDI à l'issue du contrat de professionnalisation par taille d'entreprise

Proportionnellement, les entreprises de plus de 500 salariés maintiennent leurs salariés en CDI à l'issue du contrat de professionnalisation.





2

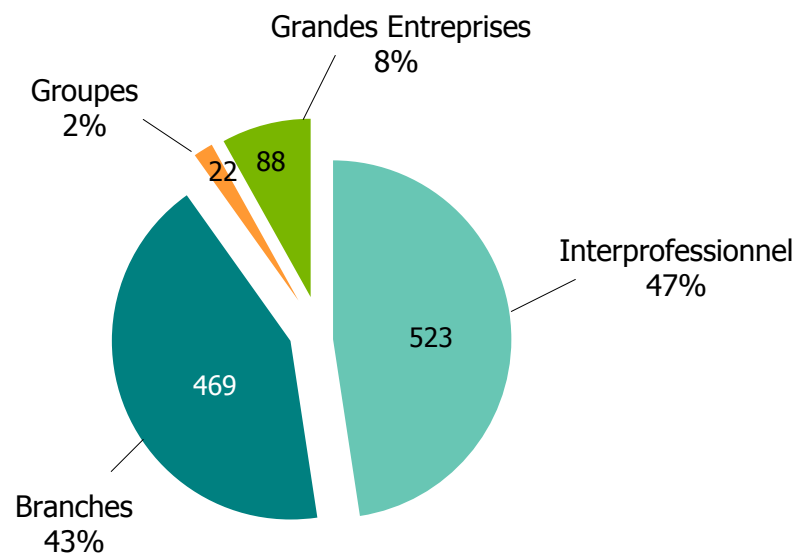
La Période de Professionnalisation au 31 décembre 2008



1 102 périodes de professionnalisation enregistrées sur l'année 2008
pour **3 775 899 €** d'engagements financiers.

Les périodes de professionnalisation financées au titre des Grands Comptes (Branches, Groupes, Grandes Entreprises) représentent 53 % du total des périodes signées en 2008.

En 2007, elles représentaient 83 % du total des périodes signées.

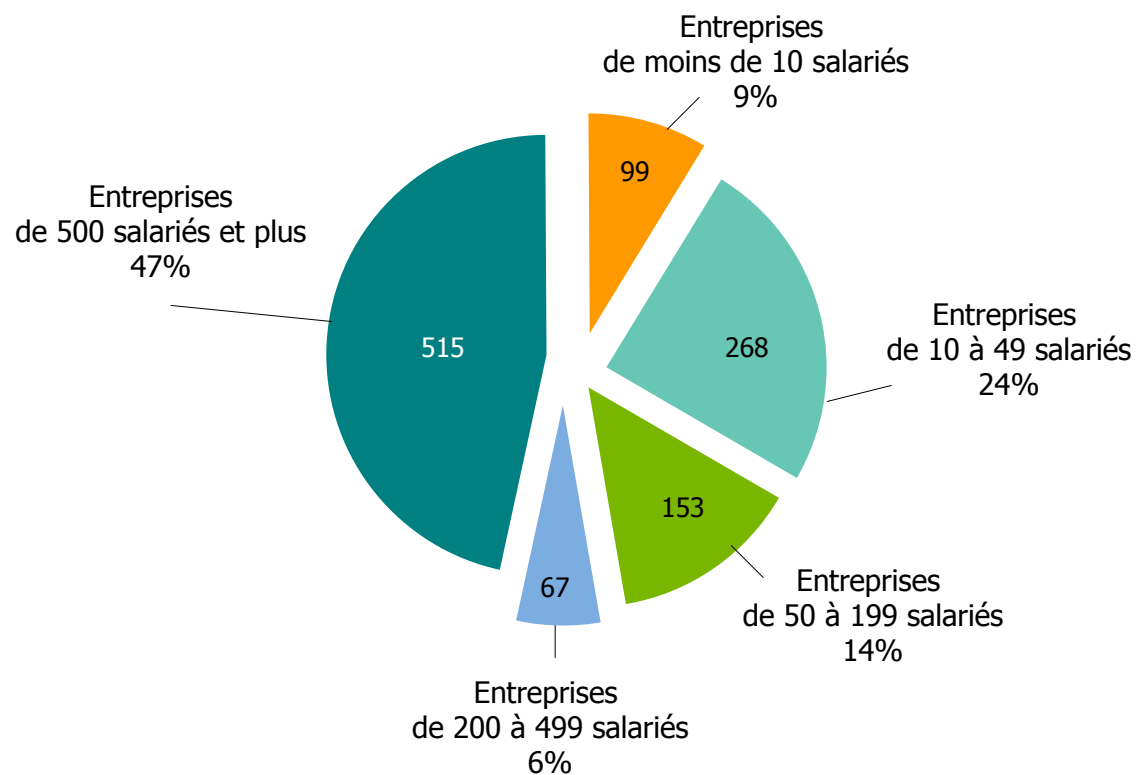


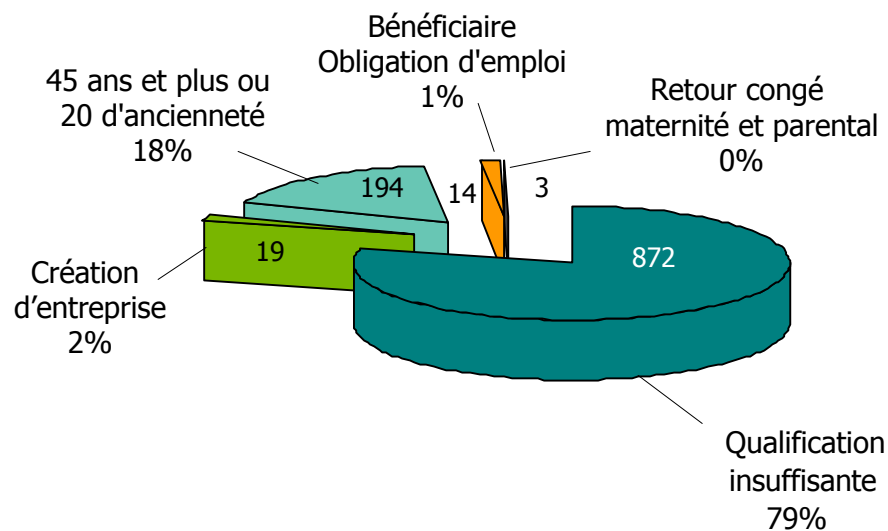
* Grands Comptes - Interprofessionnel



Situation par taille d'entreprise

Une majorité des périodes de professionnalisation (67 %) sont conclues par des entreprises de plus de 50 salariés (dont 47 % conclues dans les Grandes Entreprises telles que la SNCF, la Poste, etc...)



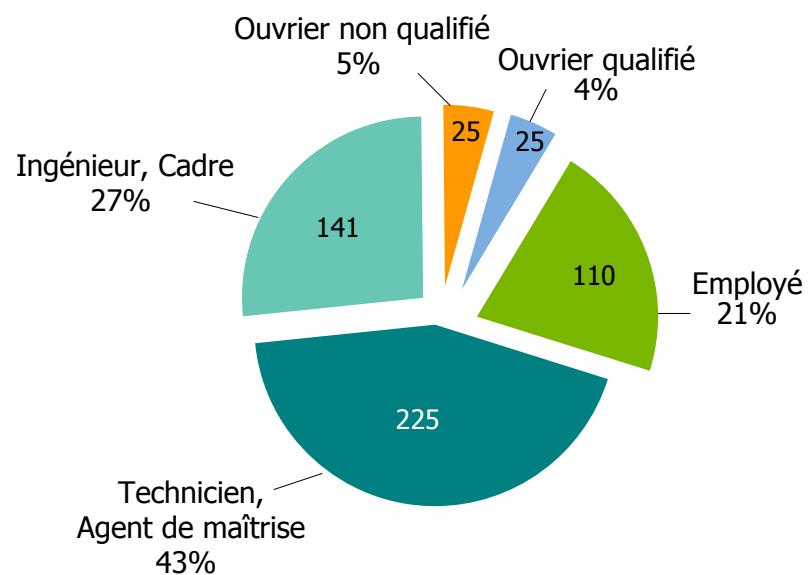


La période de professionnalisation permet l'accès à la formation pour des salariés dont la qualification est insuffisante au regard de leur emploi.



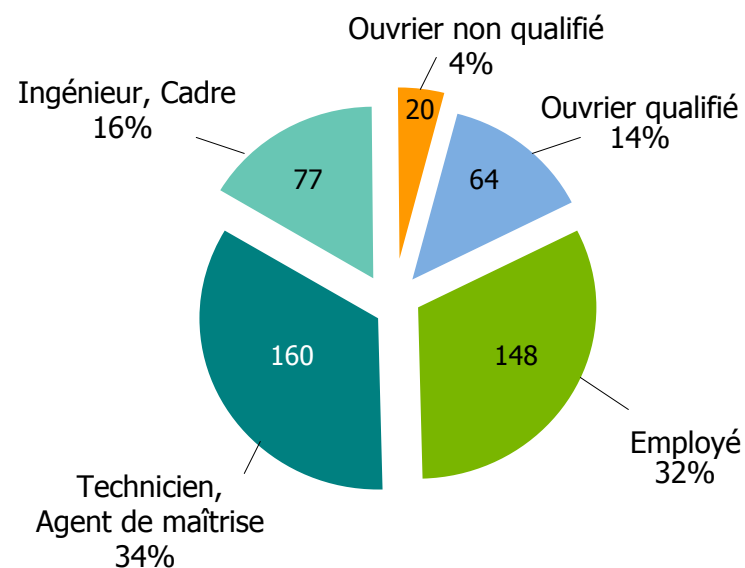
Répartition des bénéficiaires par CSP

Secteur Interprofessionnel



Dans **le secteur interprofessionnel**, plus de 2/3 des périodes de professionnalisation sont conclues au bénéfice des employés et des techniciens/agents de maîtrise.

Branches Professionnelles

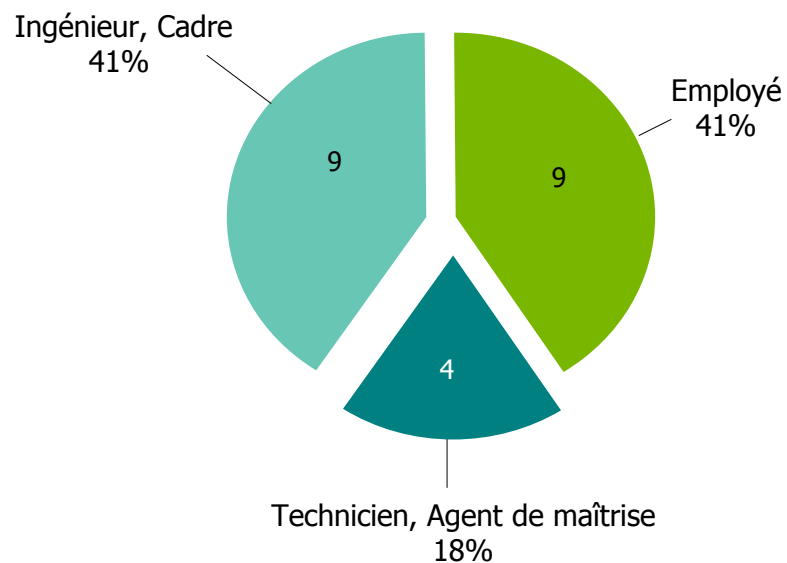


Dans **le secteur des Branches Professionnelles**, 50 % des périodes de professionnalisation visent des ouvriers ou employés.



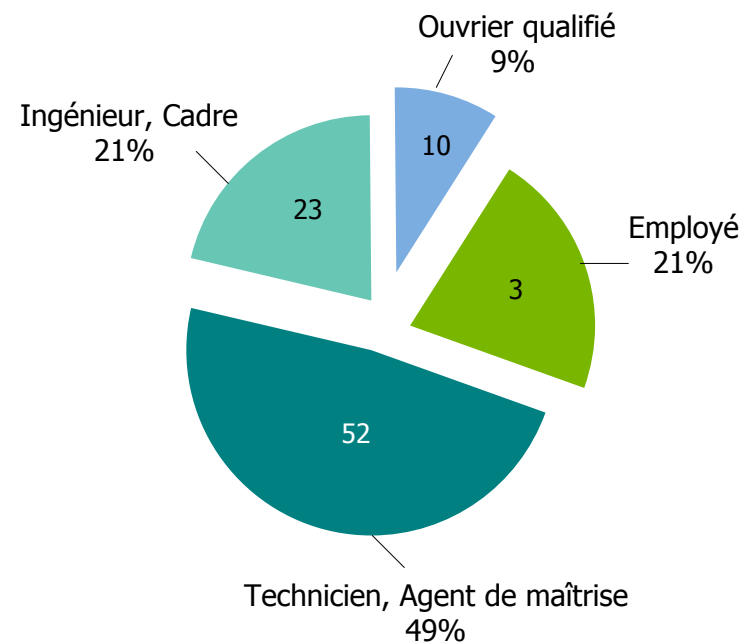
Répartition des bénéficiaires par CSP

Groupes



Dans les **groupes**, les périodes de professionnalisation sont mobilisées à part égale au bénéfice des employés et des cadres. Ces entreprises relèvent principalement du secteur tertiaire.

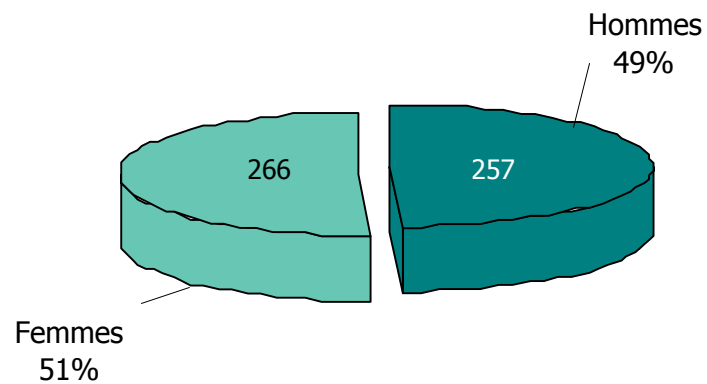
Grandes entreprises



Dans les **grandes entreprises**, près de la moitié des périodes de professionnalisation sont mobilisées au bénéfice des techniciens et agents de maîtrise.

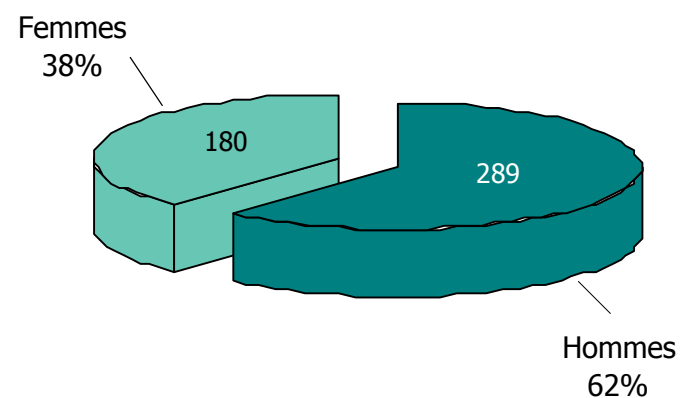


Secteur Interprofessionnel

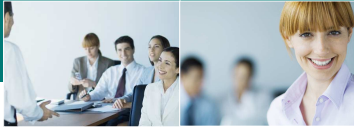


La répartition entre hommes et femmes tend à s'harmoniser dans le secteur interprofessionnel.

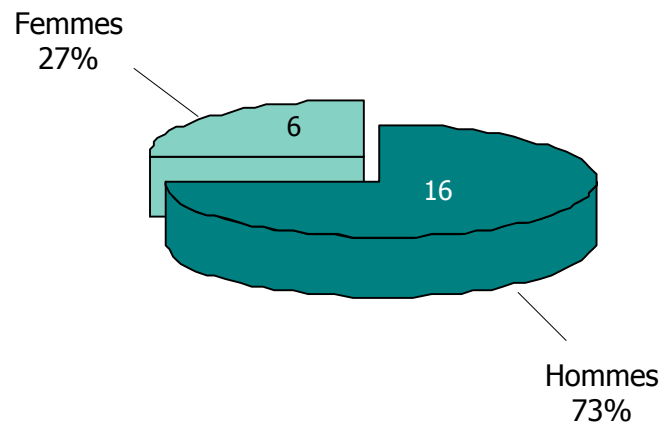
Branches professionnelles



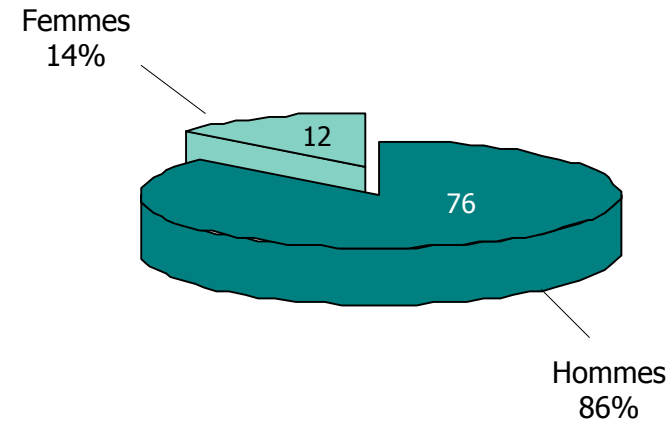
Les périodes de professionnalisation financées dans les Branches Professionnelles sont mobilisées majoritairement pour des hommes.



Groupes



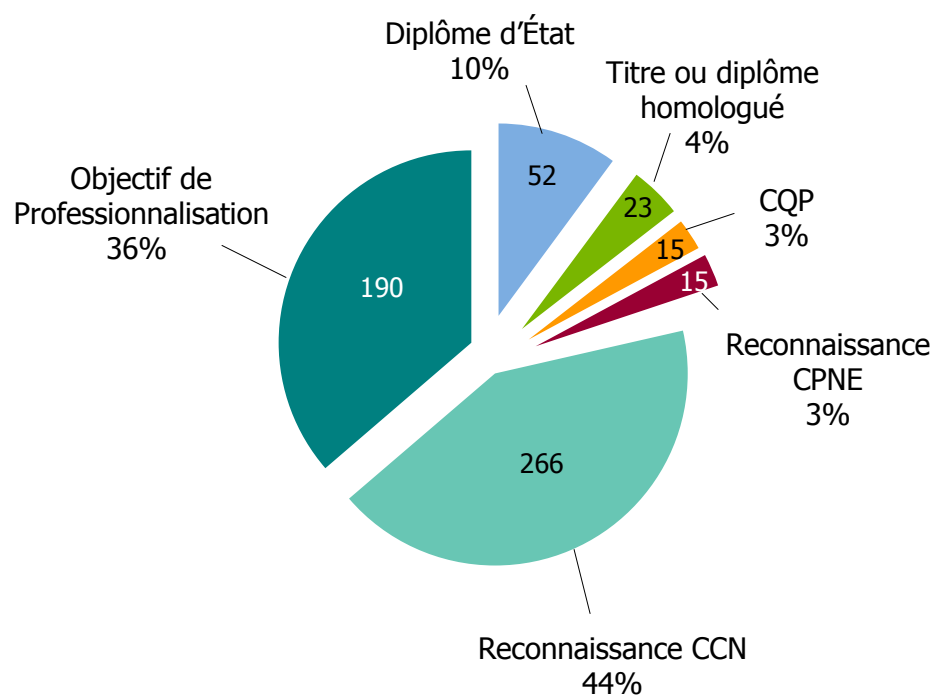
Grandes entreprises



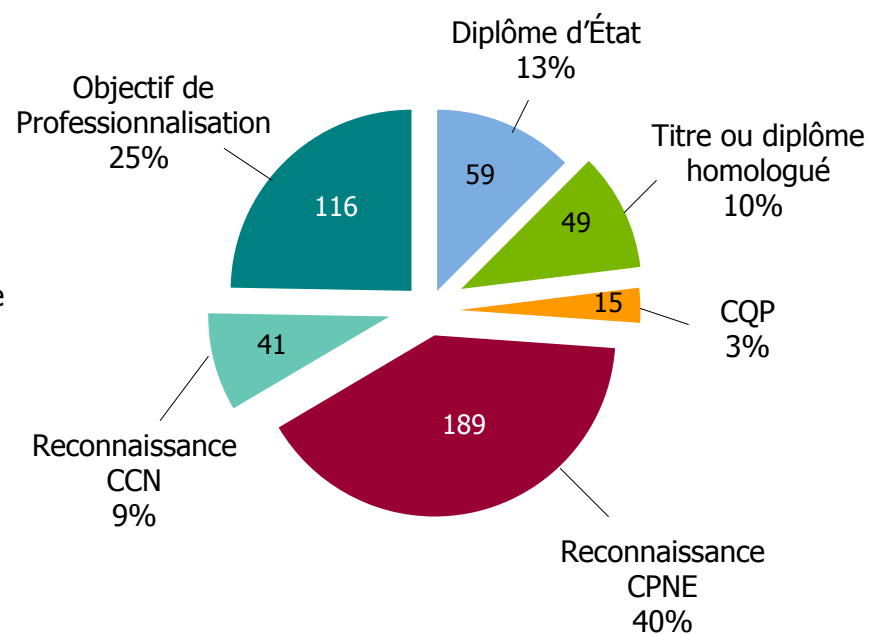
Dans les grandes entreprises (telles que la SNCF, la Poste...), les périodes de professionnalisation sont mobilisées dans le cadre de métiers occupés en grande majorité par les hommes.



Secteur Interprofessionnel



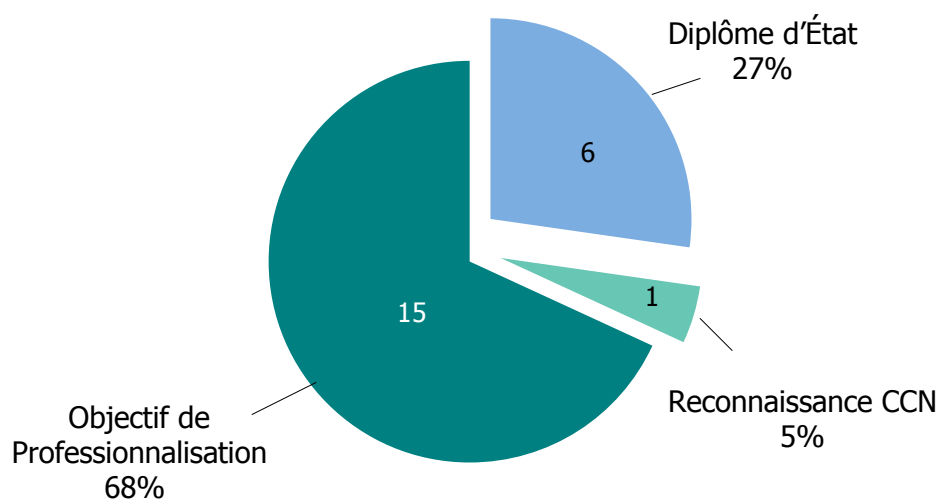
Branches Professionnelles



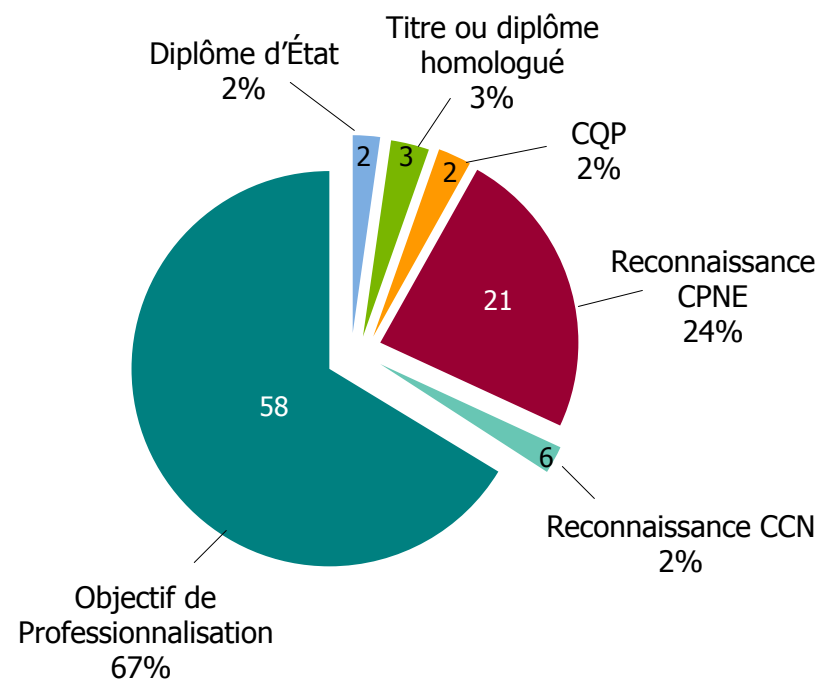
En grande majorité, les périodes de professionnalisation visent des qualifications reconnues par les instances paritaires ou des actions de formation avec un objectif de professionnalisation.



Groupes



Grandes entreprises



Dans les **groupes** et les **grandes entreprises**, près de 3/4 des périodes visent des actions de formation avec un objectif de professionnalisation.

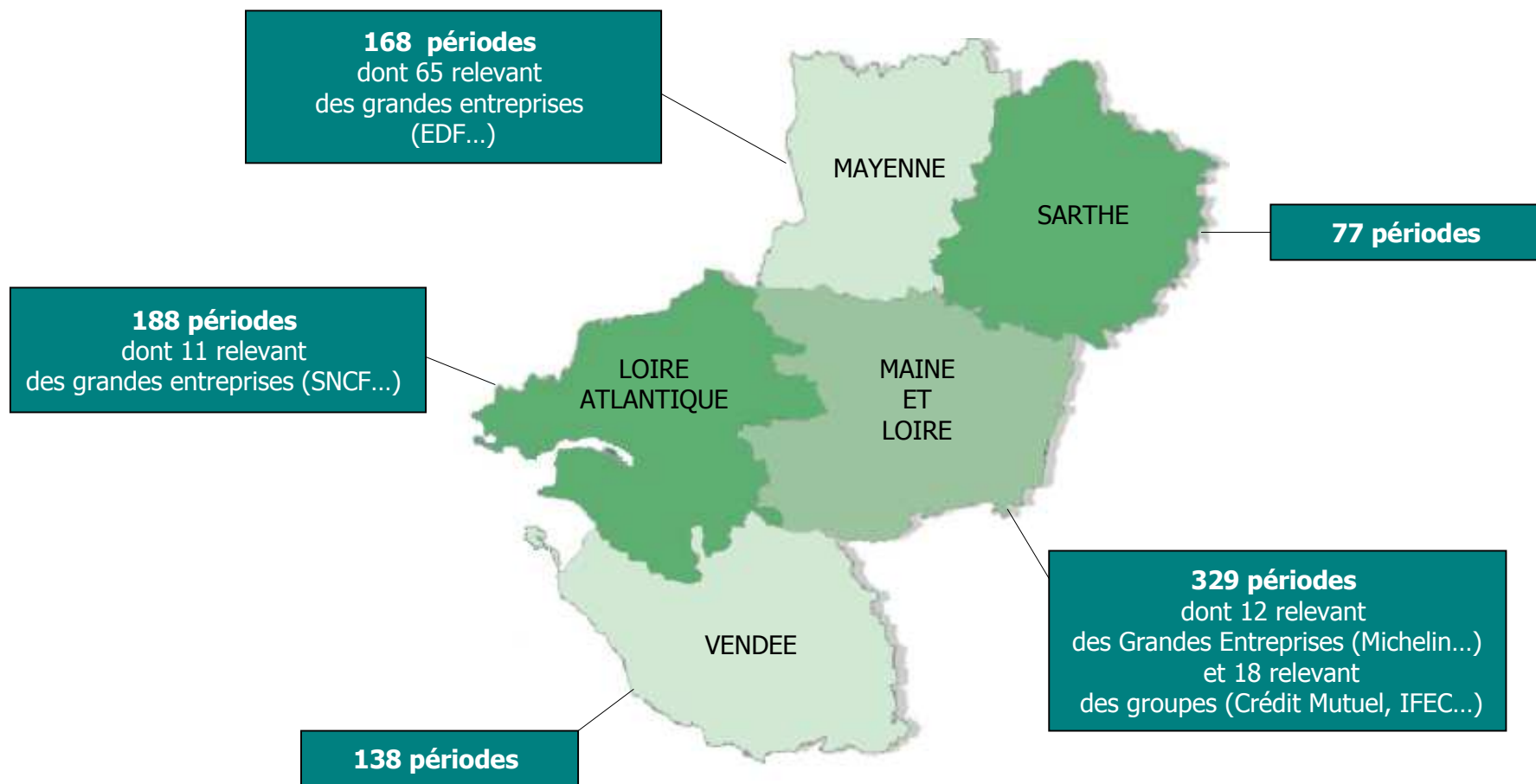


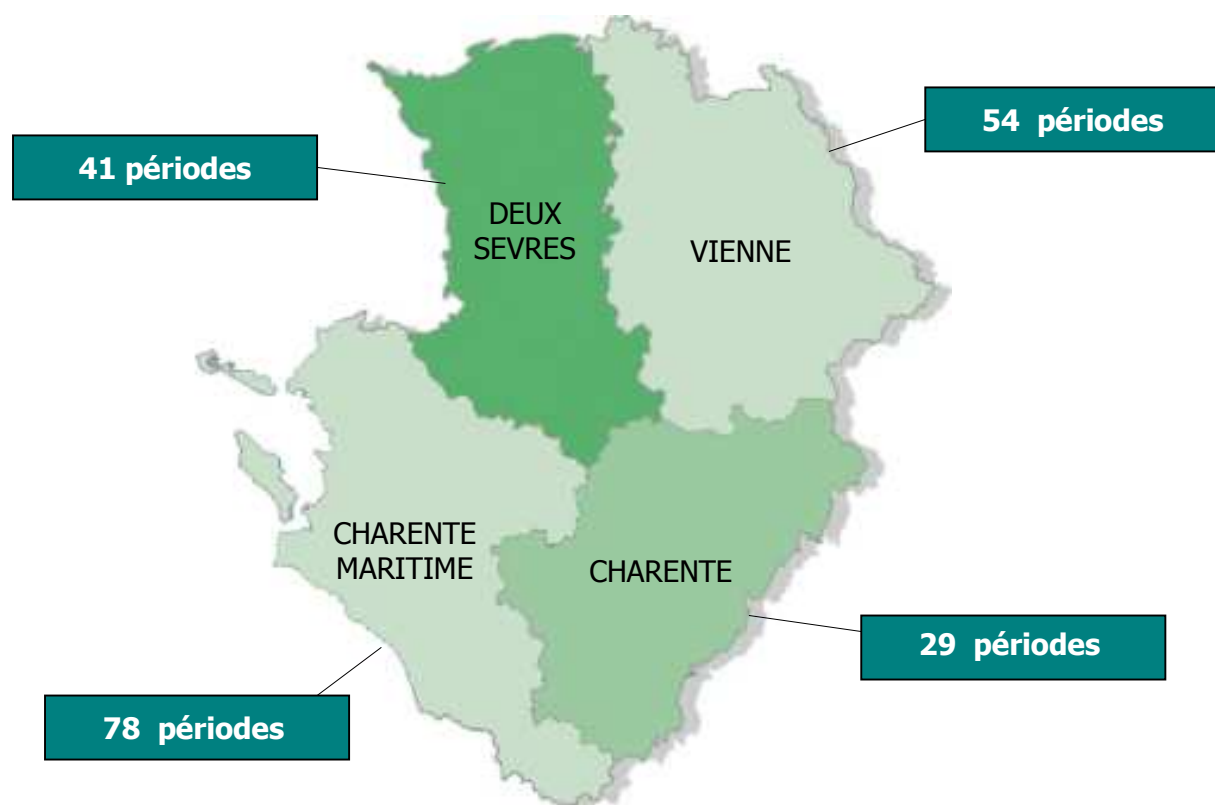
Interprofession	Nombre de périodes	Durée moyenne	Nombre d'heures moyen de formation	Coût moyen
Fin décembre 2007	278	10 mois	208	2 991 €
Fin décembre 2008	523	10 mois	178	2 620 €

Branches et grands comptes	Nombre de périodes	Durée moyenne	Nombre d'heures moyen de formation	Coût moyen
Fin décembre 2007	1 385	7 mois	146	2 215 €
Fin décembre 2008	579	11 mois	223	5 094 €

Le nombre d'heures moyen de formation des périodes de professionnalisation financées varie selon l'objectif visé et le type de financeurs* : le nombre d'heure des périodes relevant du secteur interprofessionnel est plus court que celui des branches, grands comptes et groupes.

* Grands Comptes - Interprofessionnel







3

Le Droit Individuel à la Formation DIF au 31 décembre 2008

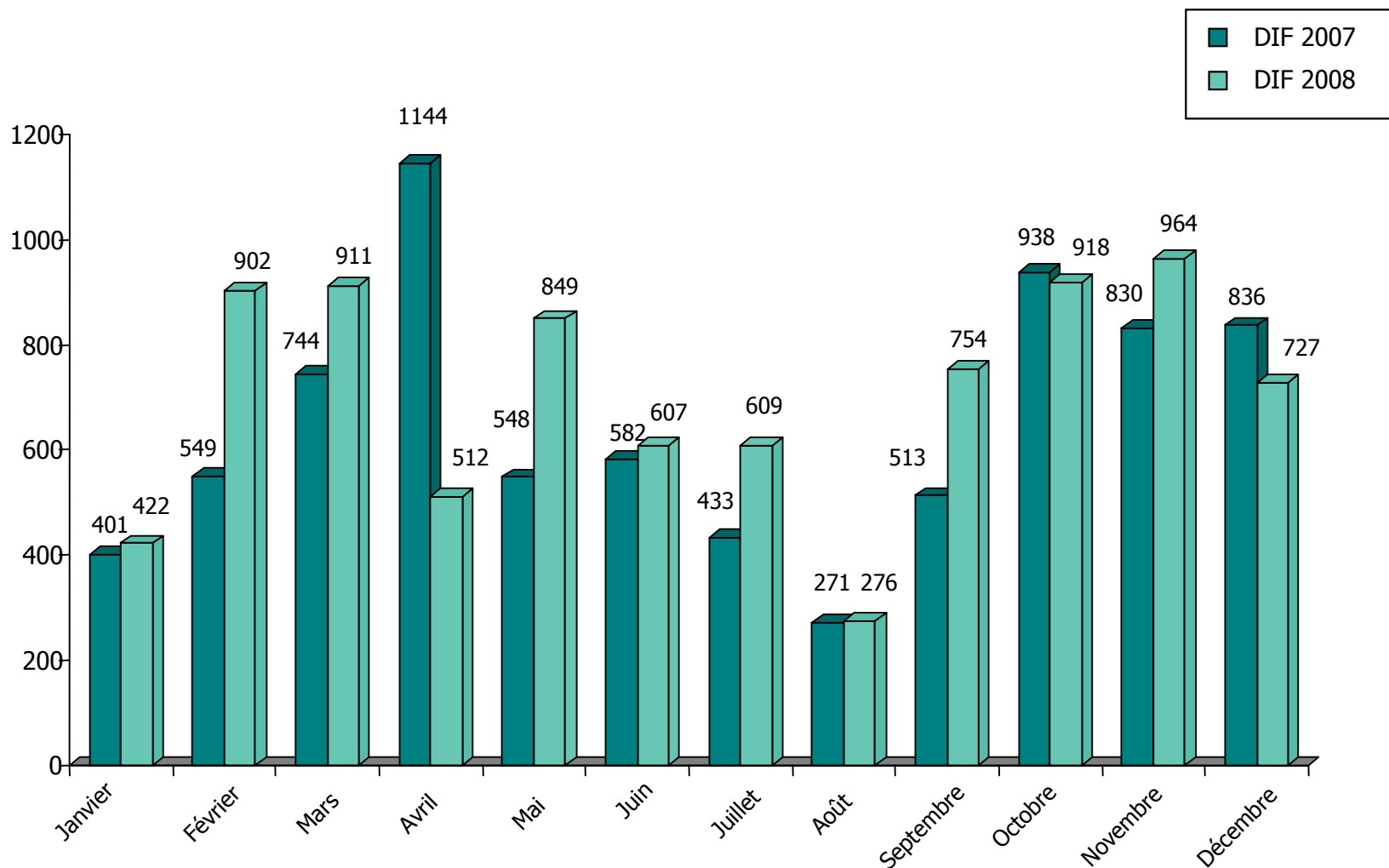


8 601 stagiaires ont bénéficié d'une action de formation dans le cadre du DIF en 2008 contre 7 789 stagiaires en 2007.

	Interprofession	Branches et Grands Comptes	Nombre de stagiaires	Total engagements
DIF prioritaire	1654 24%	5378 76%	7032	1 607 K€
DIF non prioritaire	890 57%	679 43%	1569	532 K€

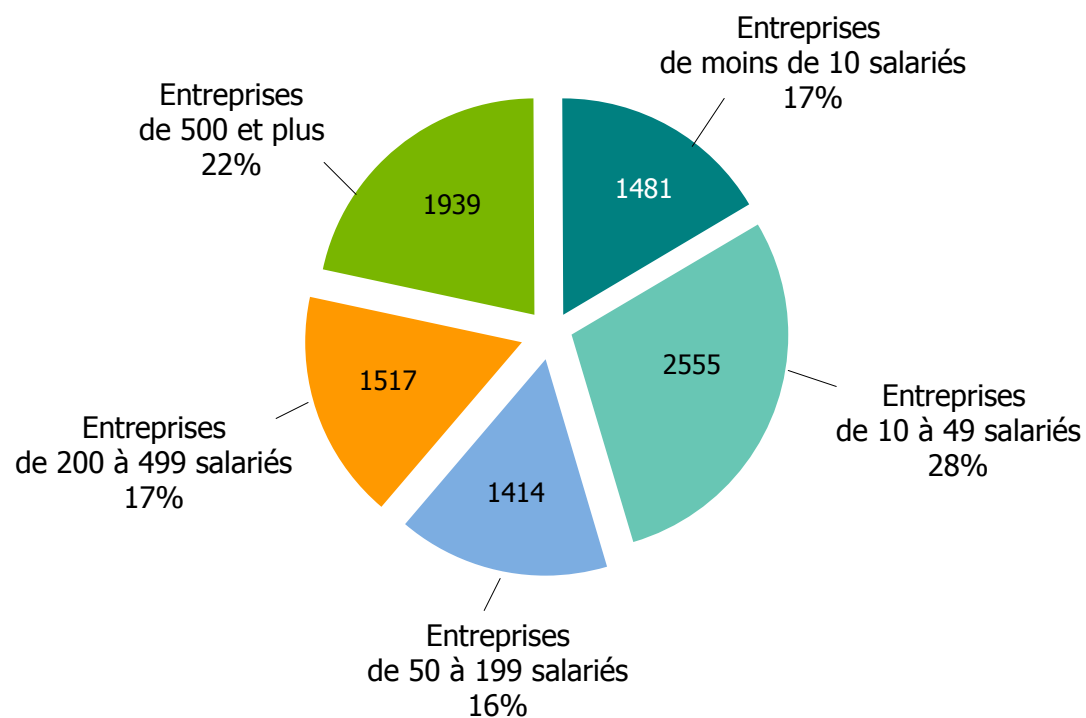


Évolution mensuelle du nombre total de DIF





La part des DIF émanant des entreprises de moins de 50 salariés a augmenté de 7 points par rapport à 2007.





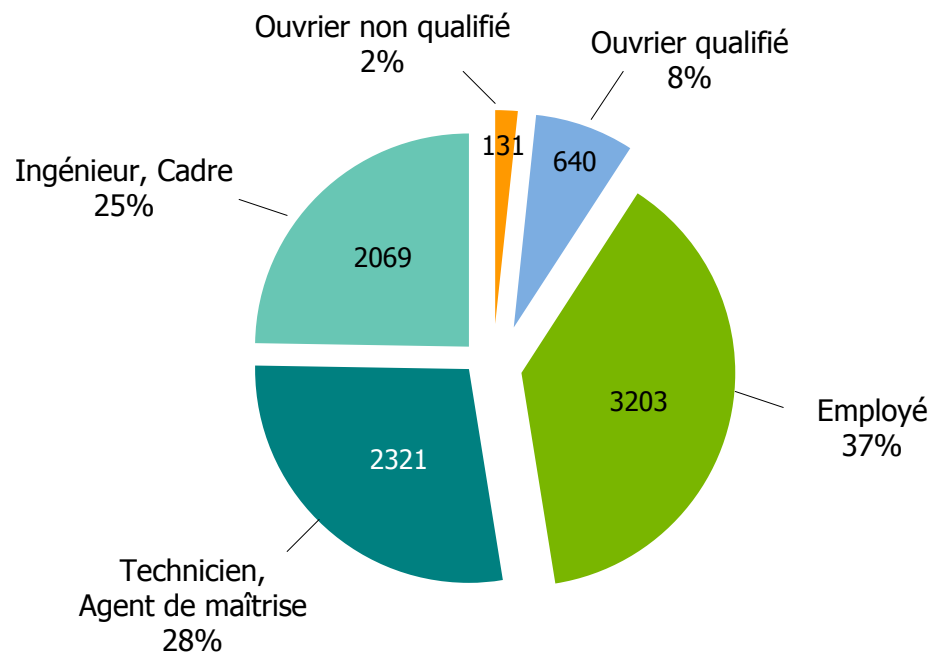
Thèmes les plus significatifs des DIF prioritaires

Le DIF prioritaire est principalement utilisé pour des formations relevant des thèmes suivants :

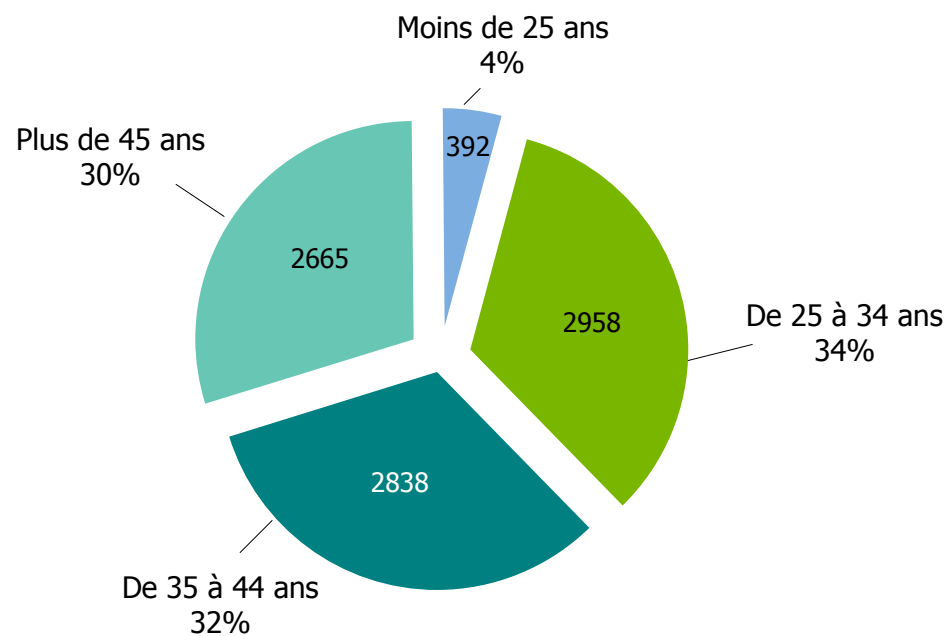
- Langues vivantes
- Secrétariat bureautique
- Informatique
- Transport manutention magasinage
- Gestion
- Commerce et vente



CSP des Bénéficiaires de DIF conclus



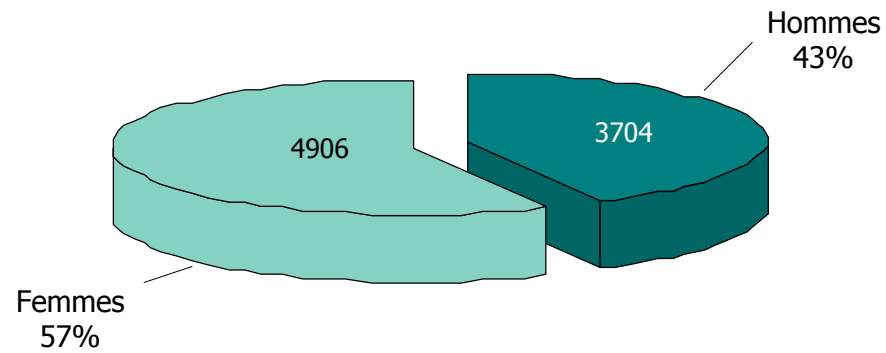
Les salariés les plus qualifiés sollicitent davantage le DIF.



Quelque soit l'appartenance des salariés à une entreprise relevant du secteur de l'interprofessionnel, des branches professionnelles, la répartition du DIF par tranche d'âge est similaire.



Répartition hommes/femmes



En majorité, les femmes mobilisent leur DIF.

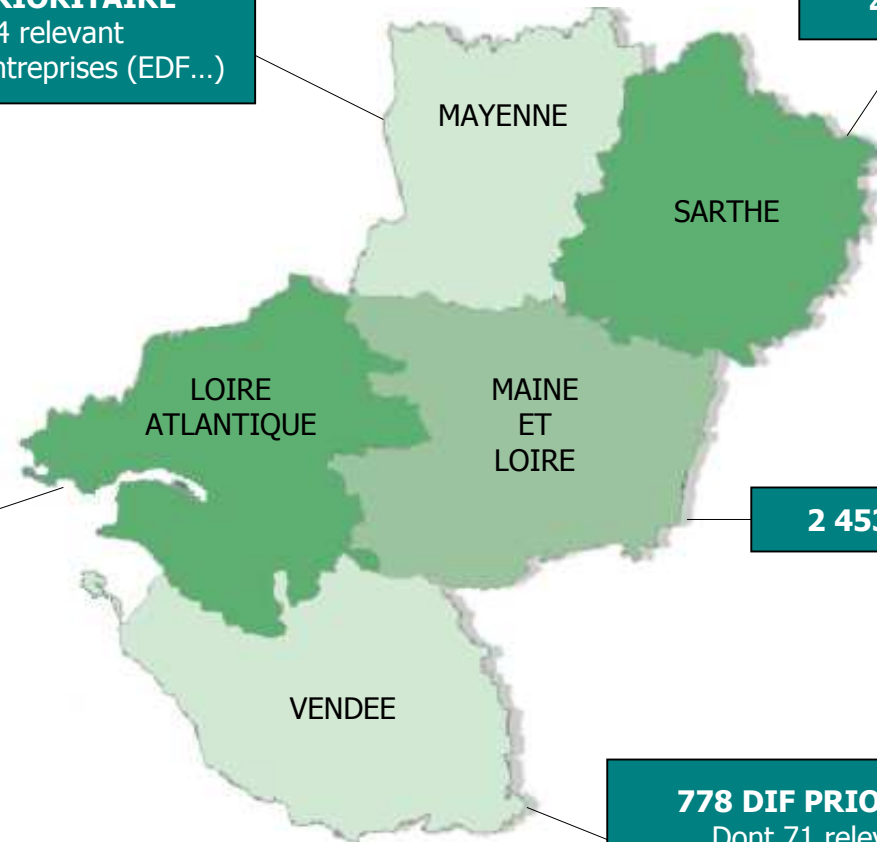
Répartition DIF prioritaire Pays de la Loire

AGEFOS PME
PAYS DE LA LOIRE
POTIOLCHAMENTS



488 DIF PRIORITAIRE
Dont 14 relevant
Des grandes entreprises (EDF...)

401 DIF PRIORITAIRE



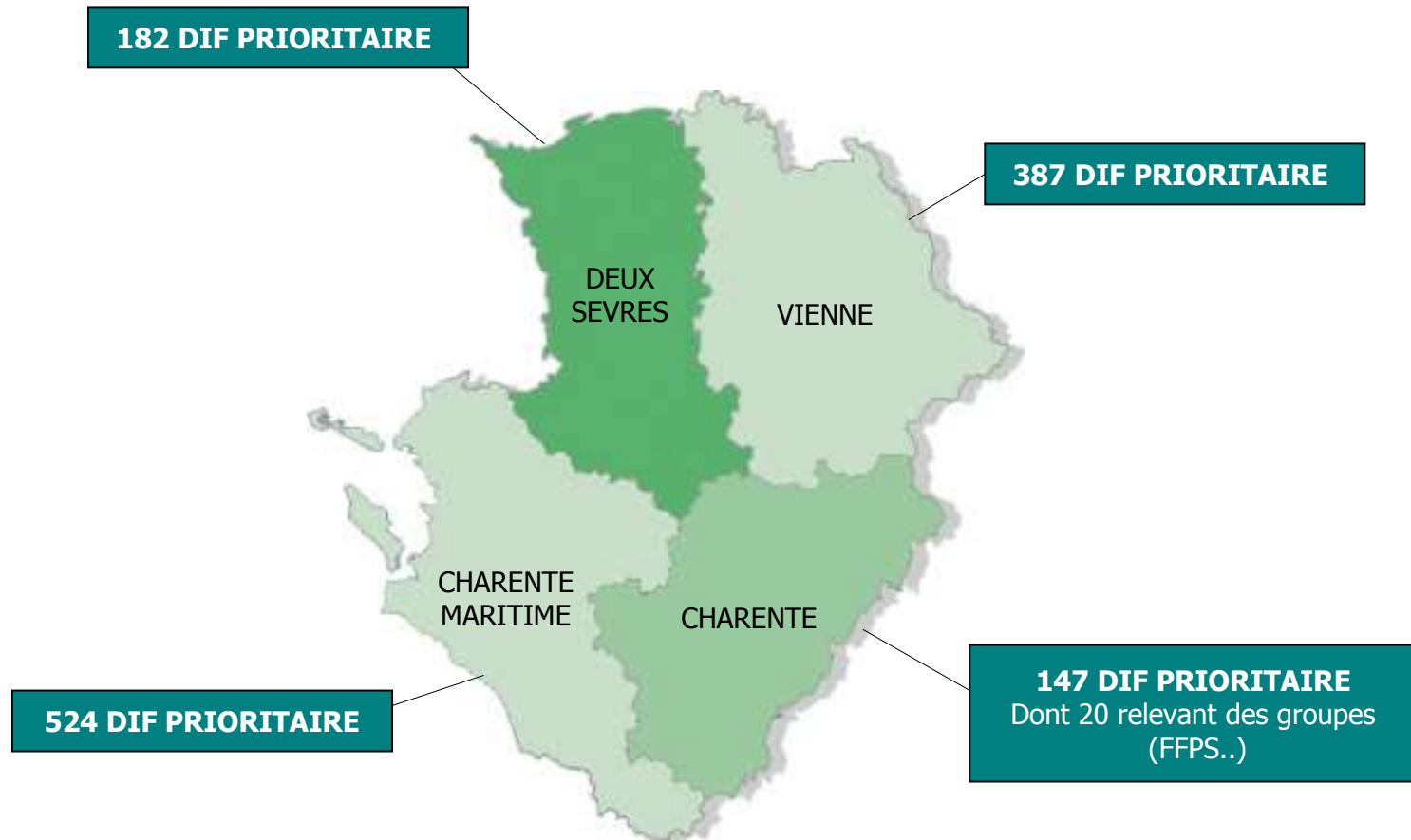
1 672 DIF PRIORITAIRE
Dont 210 relevant
des grandes entreprises
(SNCF, La Poste...)
et 58 relevant des groupes
(Conseil Supérieur
des Experts Comptables...)

2 453 DIF PRIORITAIRE

778 DIF PRIORITAIRE
Dont 71 relevant des
grandes entreprises (AFPA, EDF...)
et 3 relevant des groupes
(Crédit Mutuel...)

Répartition DIF prioritaire Poitou-Charentes

AGEFOS PME
PAYS DE LA LOIRE
POITOU-CHARENTES





AGEFOS PME LOIRE-ATLANTIQUE

Tél. 02 28 23 50 40

AGEFOS PME MAINE ET LOIRE

Tél. 02 41 49 14 40

AGEFOS PME MAYENNE

Tél. 02 43 59 28 88

AGEFOS PME SARTHE

Tél. 02 43 57 30 30

AGEFOS PME VENDEE

Tél. 02 51 46 01 95

AGEFOS PME CHARENTE

Tél. 05 45 92 64 58

AGEFOS PME CHARENTE-MARITIME

Tél. 05 46 44 00 01

AGEFOS PME VIENNE

Tél. 05 49 60 23 84

AGEFOS PME DEUX-SEVRES

Tél. 05 49 01 78 30

Retrouvez-nous sur www.agefos-pme-plpc.com